

Evaluation d'Impacts sur la Santé du projet d'équipement scolaire du quartier Bel Air Grand Font



Rapport d'évaluation Juillet 2022

Avertissements

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation d'impact sur la santé du projet d'équipement scolaire du quartier Bel Air Grand Font à Angoulême, menée par la Ville. Le contenu du document et de l'analyse relève de la seule responsabilité de l'équipe d'évaluation et ne saurait engager la Ville d'Angoulême.

Contributeurs :



Caroline Massot, directrice du pôle santé-social

Yasmina Nicolas, consultante confirmée

Elisabeth Mendy, consultante junior

Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
1.1	Présentation générale du quartier	3
1.2	Description du projet d'équipement scolaire	5
1.3	Détermination des impacts du projet sur la santé	9
2.	ANALYSE PAR DETERMINANT DE SANTE	18
2.1	Lutte contre les discriminations.....	18
2.2	Cohésion sociale	23
2.3	Accès aux services	30
3.	CONCLUSION.....	33
4.	RECOMMANDATIONS	35
5.	BIBLIOGRAPHIE	38
6.	ANNEXES	41

1. Introduction

1.1 Présentation générale du quartier

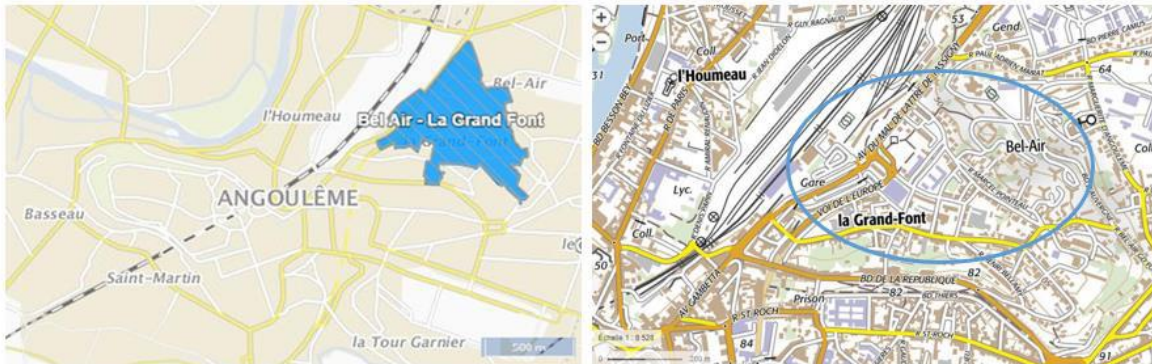
Située dans le département de la Charente, en région Nouvelle Aquitaine, Angoulême est une ville qui compte plus de 41 000 habitants. La population tend à se maintenir depuis 2011, avec une surreprésentation des jeunes de moins de 25 ans (31%), en comparaison avec la moyenne départementale (26%) et régionale (27%). En revanche, les personnes âgées sont moins nombreuses que sur le reste du territoire, avec 24% de la population d'Angoulême ayant plus de 60 ans contre 30% en Charente et 29% en Nouvelle Aquitaine.

Un territoire à forts enjeux sociaux et territoriaux

Bel Air- La Grand Font est l'un des trois quartiers prioritaires de la ville. Il compte environ 2 530 habitants¹. L'âge moyen est de 39 ans et la catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des employés et ouvriers. La part de logements sociaux de type HLM est de 49%.

Géographiquement, il est situé au nord-est de la ville, à proximité de la gare SNCF et du centre-ville.

Figure 1 : Localisation du quartier Bel Air La Grand Font



Source: Planète Publique, à partir du site
Géoportail.gouv.fr

Bel Air La Grand Font est inscrit dans le contrat de ville 2015-2021 et figure parmi les territoires d'intérêt régional bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Le quartier est confronté à des difficultés sociales importantes avec d'une part, un taux de chômage élevé (35% en 2010 pour une moyenne de 15% à Angoulême)², et d'autre part, un enclavement significatif avec peu de commerces (0,8 tous les 100 m) et une absence d'offre de soins. On note l'existence d'un centre social au sein du quartier.

Le diagnostic urbain et social relève également des incivilités croissantes dans le quartier (tapage nocturne, poubelles non descendues, conflits de voisinage) qui fragilisent le vivre-ensemble et

¹ Les données chiffrées sont issues du Contrat de Ville 2015-2021.

² Diagnostic urbain et social Bel Air Grand Font (avril 2017), NPNRU, Grand Angoulême.

nécessitent régulièrement l'intervention de médiateurs sociaux. De plus, il y a un taux de rotation important dans les logements, supérieur à 25% dans certains bâtiments.

Outre le volet socio-économique, le diagnostic urbain et social, met en exergue un environnement extérieur peu attractif avec des équipements perçus comme vétustes et peu fonctionnels, un parc de logements nécessitant des réhabilitations, et des enjeux de sécurité routière avec des axes routiers dangereux qui traversent le quartier. A titre d'illustration, près de 39 % des refus de logements sociaux situés à Bel Air Grand Font sont dus à la localisation ou l'environnement, contre 24 % à Angoulême et 22 % dans l'agglomération.

Des indicateurs sanitaires préoccupants à l'échelle de la ville et une offre limitée sur le quartier

Le diagnostic urbain mené en 2017 met en lumière une offre de premier recours assez faible sur le quartier. On recense un cabinet d'infirmiers et un centre médico-psychologique. Le développement d'une offre plus large est un souhait formulé par ces professionnels.

Par ailleurs, des permanences de soins en addictologie sont proposées aux alentours du quartier, par le centre de soin, d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD) ou encore par le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Les données recensées ne permettent pas de dresser le contexte sanitaire à l'échelle du quartier mais seulement sur la ville. On note ainsi que les indicateurs de santé sont plutôt défavorables à Angoulême, avec une mortalité prématurée (c'est-à-dire avant 65 ans) plus élevée que le niveau national, en particulier chez les hommes. Elle est principalement causée par les cancers, le tabac, les maladies de l'appareil circulatoire et la consommation d'alcool. Les causes sont légèrement différentes pour les femmes, où les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire ainsi que le tabac sont les causes principales de décès prématurés.

Concernant le recours aux soins, la ville se situe à des niveaux comparables à la moyenne nationale, avec cependant un recours moindre aux soins dentaires.

Le projet de rénovation urbaine : un tremplin pour l'avenir du quartier

Un projet de rénovation urbaine est prévu sur le site Bel Air-La Grand Font depuis 2018 pour une durée de 4 ans et financé par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) à hauteur de 35,7%, la Ville (24,1%), le Grand Angoulême (9,4%), et les bailleurs (28,3%) (pour un budget de 58 millions d'euros).

Cette rénovation s'articule autour de plusieurs objectifs : ouvrir le quartier (en intervenant sur les équipements vieillissants tels que les écoles, crèche, et en faisant le lien avec la gare LGV...); restituer un cœur de quartier; renforcer l'offre en équipements socio-culturels; rechercher une nouvelle offre de services aux publics; redonner une attractivité résidentielle et renforcer la mixité sociale; renforcer la qualité paysagère (en créant notamment des cheminements doux...).

Figure 2 : Aménagements/équipements prévus par le projet de rénovation urbaine



Source : Comité d'Engagement de l'ANRU le 8 octobre 2018

On note également la volonté de³ : rénover une part des logements (plus de 300 appartements locatifs) et d'en détruire d'autres (195), de construire 10 maisons sur toits, de créer un corridor vert pour relier les différents sites rénovés, de créer un espace ludique et sportif de plein air et *in fine*, de regrouper les écoles au sein d'un groupe scolaire unique.

Le projet vise également à repenser le système de gestion des eaux pluviales dans le quartier.

En mai 2019, une première concertation auprès d'une soixante d'habitants avait fait émerger des questionnements sur les conséquences de ce projet⁴. En particulier, le regroupement des écoles et l'emplacement du site aux abords des voies de circulation semblaient inquiéter sur le risque de pollution et sur sa forme imposante (« bâtiment monolithique »), à l'instar de l'école Raoul Boucheron, devenu friche sur le quartier et qui a été démolie en avril 2019.

Par ailleurs, des questions ont été soulevées sur la faisabilité du corridor vert ou encore sur la matérialisation du cœur de quartier.

1.2 Description du projet d'équipement scolaire

La construction d'une cité éducative : le projet phare de l'opération urbaine

Le quartier de Bel Air-La Grand Font comporte deux écoles élémentaires (Georges Sand , Emile Roux) et deux écoles maternelles (Jean Macé et Pauline Kergomard) accueillant au total, plus de 400 élèves.

Dans le projet de rénovation du quartier, ces écoles vont être démolies et regroupées sur un seul site. L'implantation de l'école permettrait d'ouvrir le quartier sur la gare et de recréer un cœur de quartier.

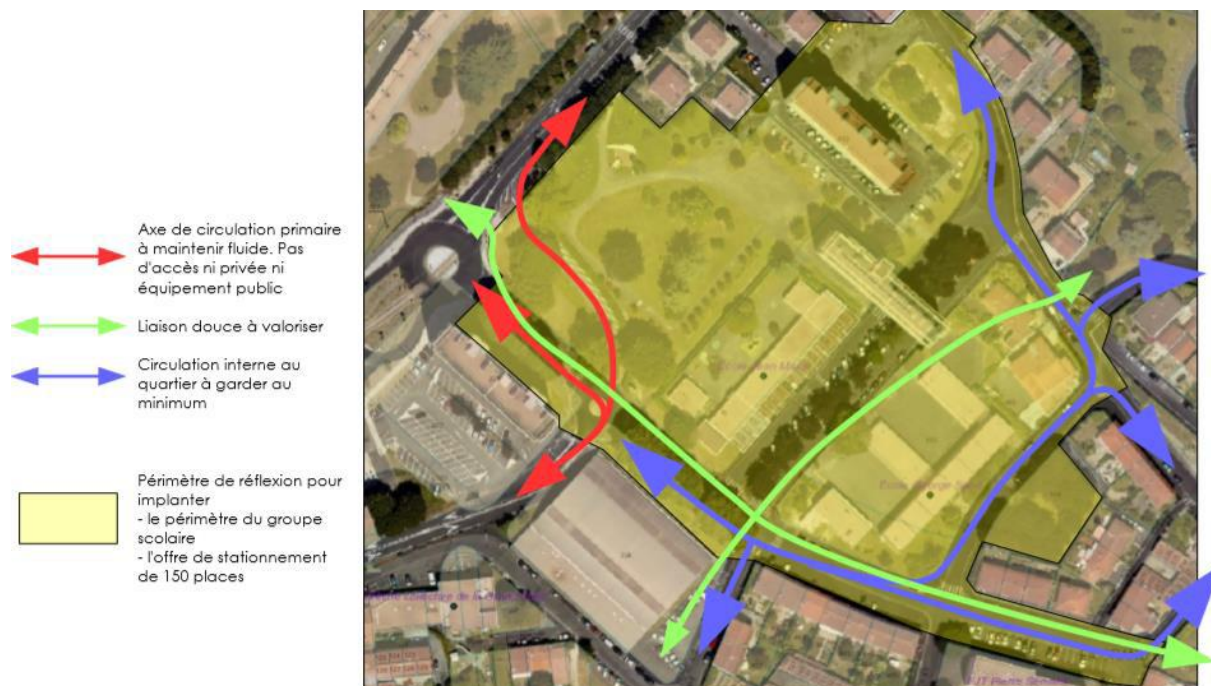
L'équipement scolaire envisagé se positionnera en entrée de quartier, le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et au débouché de la voie de l'Europe. Une étude de programmation a pu définir :

- L'organisation spatiale de l'ensemble des besoins identifiés en concertation auprès des futurs occupants ;
- Les modalités d'accès selon la diversité des modes de déplacement ;
- Le fonctionnement des équipements et des espaces communs ;
- Un ordonnancement de la construction en lien avec la nécessité de maintenir l'accueil des enfants pendant les travaux.

³ Ces données sont issues de la concertation du 30 mai 2019

⁴Article du Charente Libre « Angoulême : première démolition à la Grand-Font cet été » publié le 30 mai 2019.

Figure 3 : Futur positionnement de l'équipement scolaire dans le quartier (périmètre de réflexion)

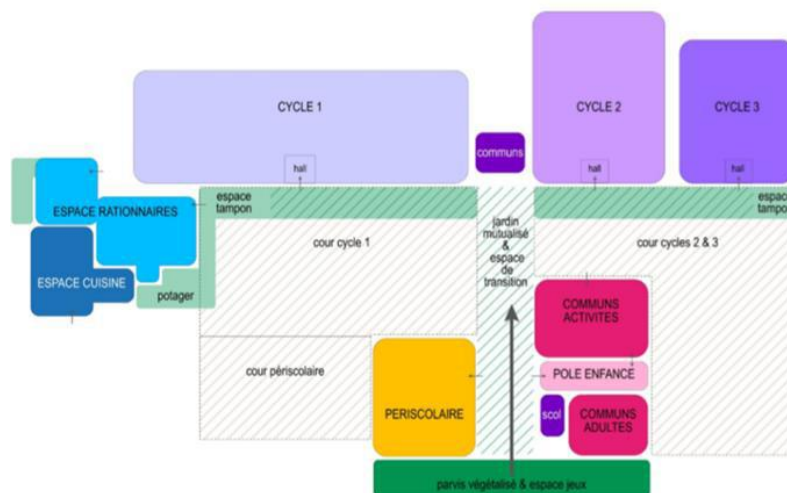


Source : Ville d'Angoulême

L'esquisse d'un équipement ouvert sur son quartier

Le scénario élaboré initialement par le programmiste Hémis proposait la construction de trois pôles dédiés aux : petites sections, moyennes et grandes sections (cycle 1) ; aux CP, CE1 et CE2 (cycle 2) ; aux CM1 et CM2 (cycle 3). Il indique notamment une possible séparation des cours de récréation selon les cycles, la mise en place d'un espace dédié au périscolaire, la création d'un espace rationnaire, un pôle enfance et des surfaces communes pour les activités, et pour les adultes.

Figure 4 : Proposition du fonctionnement général de l'équipement scolaire (scénario 1)



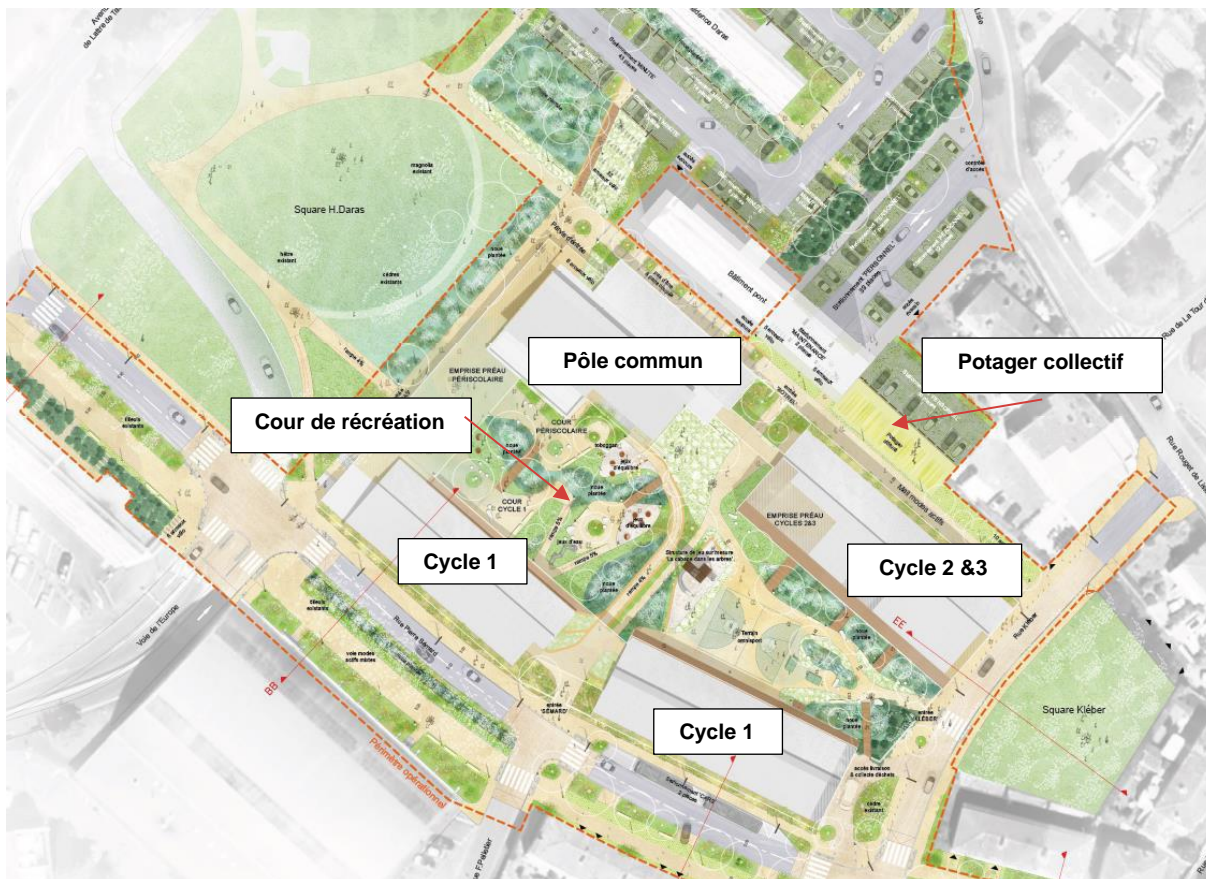
Source : Cabinet Hémis

Suite à ces propositions, le cabinet d'architectes Philippe Madec a réalisé des premières esquisses courant 2021, qui dessinent les contours d'une cité scolaire ouverte sur son quartier, dans l'esprit de la constitution d'une coulée verte, reliant les squares Darras et Kléber, situés de part et d'autre de l'établissement. Le fonctionnement par pôles a été retenu par le cabinet d'architectes avec une organisation des bâtiments sur deux lignes, l'une au Nord et l'autre au Sud, situées de part et d'autre de la cour de récréation :

- Au nord, le bâtiment dédié aux cycles 2 et 3 ainsi que le pôle commun de services et le pôle périscolaire
- Au sud, les deux unités dédiées au maternelles, construites de plain-pied et directement reliées à l'espace de restauration scolaire

La cité scolaire sera accessible par le biais d'une entrée unique, située au niveau du square Darras

Figure 5 - Esquisse de la cité scolaire Bel-Air Grand Font



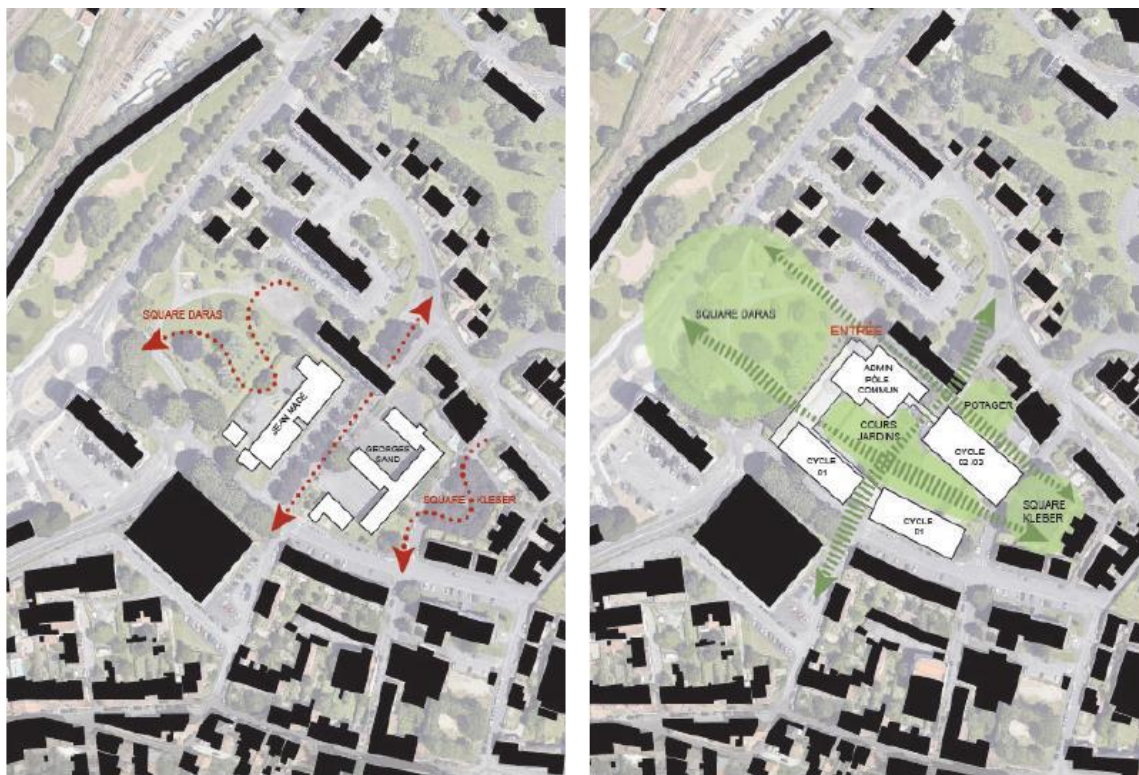
Source : Cabinet Madec

L'aménagement des espaces extérieurs sera caractérisé par une forte végétalisation et l'emploi de matériaux et de revêtements clairs et naturels, pour favoriser la constitution d'îlots de fraîcheur.

L'espace extérieur sera ainsi structuré en 3 cours-jardins, séparées par un système de noues plantées, l'une en rez-de chaussée la cour primaire, les deux autres réparties en terrasses basses et hautes, la cour maternelle et la cour périscolaire, reliées par des passerelles. L'aménagement d'un potager collectif, situé aux abords de l'établissement, côté Nord, est également prévu dans le cadre du projet. Ces cours et ce potager sont destinés à être ouverts au public, en dehors du temps scolaire.

Enfin le projet a également pour objectif de restructurer et fluidifier les circulations au sein du quartier d'implantation de la cité scolaire. La construction de l'établissement sera ainsi réalisée de manière conjointe avec une requalification des voiries existantes, des abords des habitations et des liaisons douces. Une étude de circulation et une étude de stationnement sont également en cours concernant ce volet du projet.

Figure 6 - Projection de la restructuration des circulations



Source : Cabinet Madec

1.3 Détermination des impacts du projet sur la santé

1.3.1 La démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS)

En juin 2020, le programmiste Hémis a proposé plusieurs scénarios à la Ville pour étudier la faisabilité du projet. Ces travaux ont notamment abordé : l'implantation de l'école, sa configuration, ses espaces, sa disposition, la circulation extérieure et la sécurité des accès.

En amont de cette étude, le cabinet Planète Publique a été mandaté pour identifier les enjeux à prendre en compte en matière de santé, dans une approche similaire à l'urbanisme favorable à la santé (UFS).

Par principe, l'UFS permet de rendre compte des aménagements favorables à la santé et le bien-être des populations, selon cinq axes⁵ :

- la réduction des polluants (air, eau, sol, gaz à effet de serre...), des nuisances (bruit, odeurs...) et d'autres agents (polluants chimiques présents dans les matériaux, etc.) ;
- la promotion des comportements de vie sains tels que l'installation d'équipements favorables à l'activité physique ou liés à une alimentation équilibrée ;

⁵ EHESP. (2014) « Guide : Agir pour un urbanisme favorable à la santé ».

- le changement de l'environnement social en prônant des espaces sécurisés et favorables au vivre-ensemble ;
- la réduction des inégalités de santé entre les différents groupes de populations en prenant en compte l'accès à un cadre de vie de qualité et l'exposition aux polluants ;
- la gestion des antagonismes et des synergies possibles lors de la mise en œuvre opérationnelles des projets.

Le précédent rapport, transmis à la ville en mai 2020 s'est inscrit dans cette perspective, en mettant en évidence les différents déterminants de santé pouvant être impactés par le projet d'équipement scolaire.

Au moment de la conduite de l'UFS, ce sont principalement, les facteurs environnementaux tels que la qualité de l'air, le bruit et l'adaptation au changement climatique qui ont été considérés. Les abords du bâtiment scolaire, ont également été traités sous l'angle de la sécurité routière (environnement social).

Les conclusions de l'UFS ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Eléments de réflexion	Enjeux identifiés	Pistes d'action
Position et conception du bâtiment	- Exposition aux polluants émis par le trafic routier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Eloigner des axes routiers, les pièces ou espaces les plus exploités dans la journée ✓ Positionner les cours de récréation sur l'actuelle square Darras (côté nord-ouest) ✓ Exploiter la végétalisation du square notamment pour les cours ✓ Végétaliser les espaces extérieurs et intérieurs (à condition d'éviter les espèces allergisantes et de veiller à leur bonne configuration pour maximiser les effets dépolluants) ✓ Créer des prises d'air extérieur sur les surfaces non exposées ✓ Réfléchir à la mise en place d'un bâtiment écran ✓ Identifier la circulation des polluants via l'orientation du vent, des conditions météorologiques, l'existence de rue canyon etc. ✓ Travailler sur le volume des espaces (cf. ligne ci-dessous)
	- Exposition au bruit de la circulation routière	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenir éloignés le plus possible les espaces de classes et dortoirs du trafic routier et des habitations (pouvant baisser jusqu'à 6 dB) ✓ Réfléchir à la mise en place d'un écran acoustique pouvant réduire entre 10 à 20 dB ✓ Implanter des végétaux sur toute la surface d'un mur comme les espèces grimpantes (réduisant jusqu'à 20 dB) ✓ Choisir une façade plane à proximité immédiate des zones bruyantes et orienter les espaces de vie à l'arrière du bâtiment ✓ Opposer la façade la plus importante (ou longue) de la structure à la source de bruit ✓ Travailler sur l'isolation du bâtiment
	- Source potentielle de nuisances sonores au sein de l'école et envers les riverains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenir éloignées le plus possible les cours de récréation des habitations ✓ Choisir un mobilier peu bruyant dans les classes, les espaces de restauration ...
	- Exposition aux polluants intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévoir des espaces de stockage à proximité des classes pour les éléments polluants (produits, colles, photocopieuse etc.) ✓ Prévoir la mise en place de matériaux de construction faiblement émissifs

Éléments de réflexion	Enjeux identifiés	Pistes d'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition aux îlots de chaleur 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Se saisir du potentiel verdoyant et arborée du quartier (et notamment du square) pour créer des îlots de fraîcheur au sein des espaces extérieurs ✓ Agir sur les espaces extérieurs (création d'un jardin pédagogique, gestion de l'eau de pluie par le sol, mise en place de plantes grimpantes etc.) ✓ Recourir à des matériaux performants
<p>Accès du bâtiment</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition des enfants à la circulation routière 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travailler les accès en lien avec la circulation routière et les arrêts de bus scolaires ✓ Identifier les marges de manœuvre existantes pour créer des zones de stationnements sécurisées ✓ Mener une réflexion globale sur le quartier en identifiant le passage des futures voies de circulations douces ✓ Réfléchir à l'aménagement possible autour de l'entrée et à sa visibilité (mobilier, barrières spécifiques ...) ✓ Prévoir l'abaissement des vitesses de circulation (en veillant à ne pas affecter davantage la qualité de l'air, cf. fiche sécurité routière)
<p>Volumes des espaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition aux polluants extérieurs et intérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévoir des locaux respectant les préconisations de l'Etat (cf. fiche qualité de l'air) où le volume minimal doit être de 5m³/occupant et éviter les hauteurs trop importantes

En complément, une EIS, qui fait l'objet du présent rapport, a été menée sur la base du scénario retenu par la Ville. Il s'est agi d'évaluer en amont les effets potentiellement positifs et négatifs du projet, sur la santé des publics (enfants, communauté éducative, voire habitants du quartier).

1.3.2 L'évaluation d'impacts sur la santé (EIS)

L'EIS est une démarche issue de la rencontre entre les évaluations environnementales et la promotion de la santé. Elle constitue un outil d'aide à la décision visant à évaluer de manière prospective les projets, afin d'en limiter les impacts négatifs sur la santé de la population et d'en maximiser les impacts positifs.

L'EIS souhaitée par la Ville d'Angoulême s'inscrit dans une réflexion globale concernant les vulnérabilités et fragilités auxquelles sont confrontées les habitants du quartier. En visant la réduction des inégalités scolaires liées à l'origine sociale, le projet de cité scolaire cherche également à agir sur les inégalités sociales de santé.

En effet, au-delà de la réussite scolaire, le projet du futur équipement recouvre d'autres finalités stratégiques telles que :

- la recherche d'une nouvelle image du quartier ;
- la création d'un cœur de quartier et la mise en lien inter et intra-quartier ;
- la structuration d'équipements emblématiques d'une politique de la jeunesse ambitieuse;
- la valorisation du quartier par une offre socio-culturelle renouvelée.

Le projet porte ainsi tant sur la conception du bâti que sur le programme éducatif qui sera porté par l'établissement. Dans cette perspective, la collectivité a intégré les parties prenantes ainsi que les habitants dans les réflexions et les travaux menés pour la définition et la mise en œuvre du projet.

Au regard du calendrier de l'opération, l'EIS est intervenue au commencement du projet Bel Air-Grand Font. Ses conclusions seront nécessaires dans l'ajustement du projet et la suite des travaux, l'ouverture de l'équipement étant prévue pour septembre 2024 voire 2025.

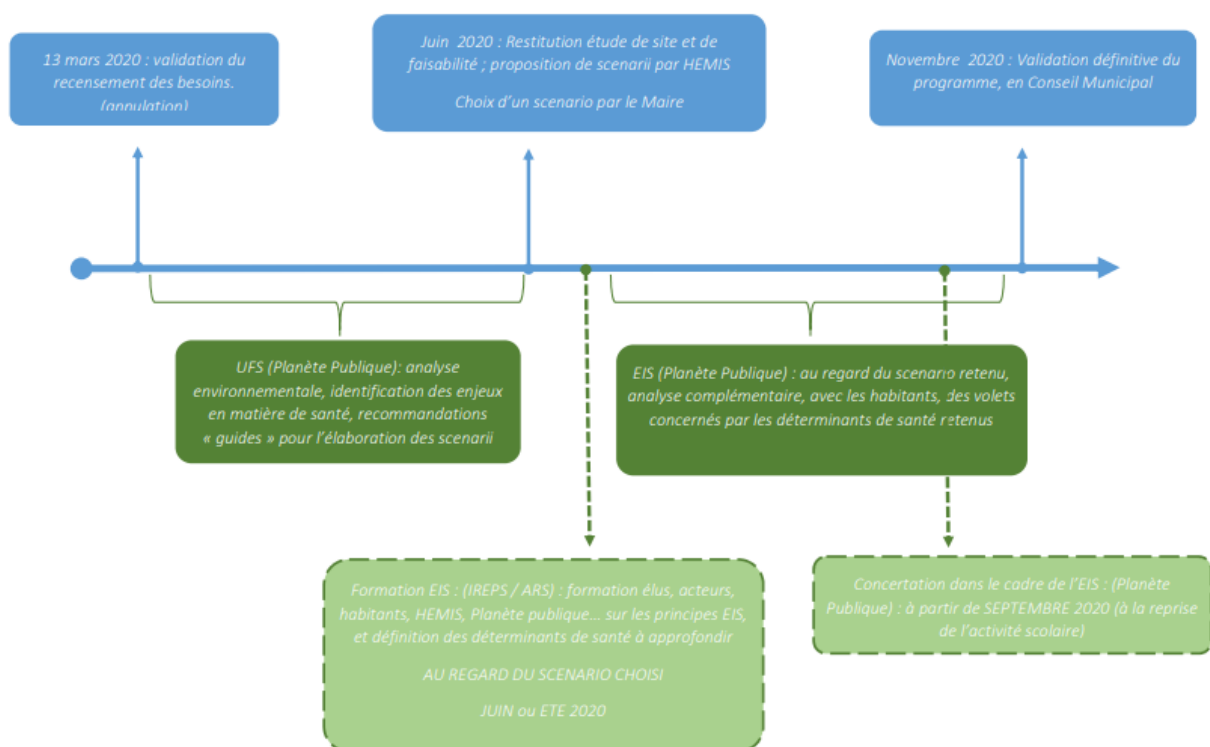
Par conséquent, l'EIS commanditée par la Ville d'Angoulême est une EIS de type :

- **intermédiaire** : elle sera en effet menée sur une durée de 4 mois et s'appuiera beaucoup sur la collecte de données existantes, complétée par la consultation des habitants, d'experts et d'informateurs-clés afin de recueillir des données qualitatives nouvelles ;
- **prospective** : ses conclusions et recommandations serviront dans la mise en place du projet. Nous comprenons qu'il existe des intangibles notamment sur l'emplacement des bâtiments et le regroupement des 4 écoles (Jean Macé, Emile Roux, George Sand, Pauline Kergomard). A ce stade, il nous est toutefois difficile d'identifier réellement les marges de manœuvre existantes. Ces éléments devront être analysés en phase de cadrage, afin de déterminer le périmètre exact de l'EIS

Elle répond à la nécessité d'agir le plus en amont possible dans la prévention des problèmes de santé en tentant d'influencer les déterminants de la santé, qu'ils soient sociaux, économiques, éducatifs, culturels...

L'articulation des deux démarches (UFS et EIS) est renseignée dans le schéma ci-dessous :

Figure 7 : Planification des travaux d'UFS et EIS de l'équipement scolaire



Source : Ville d'Angoulême

1.3.3 Objectifs et périmètre de l'étude

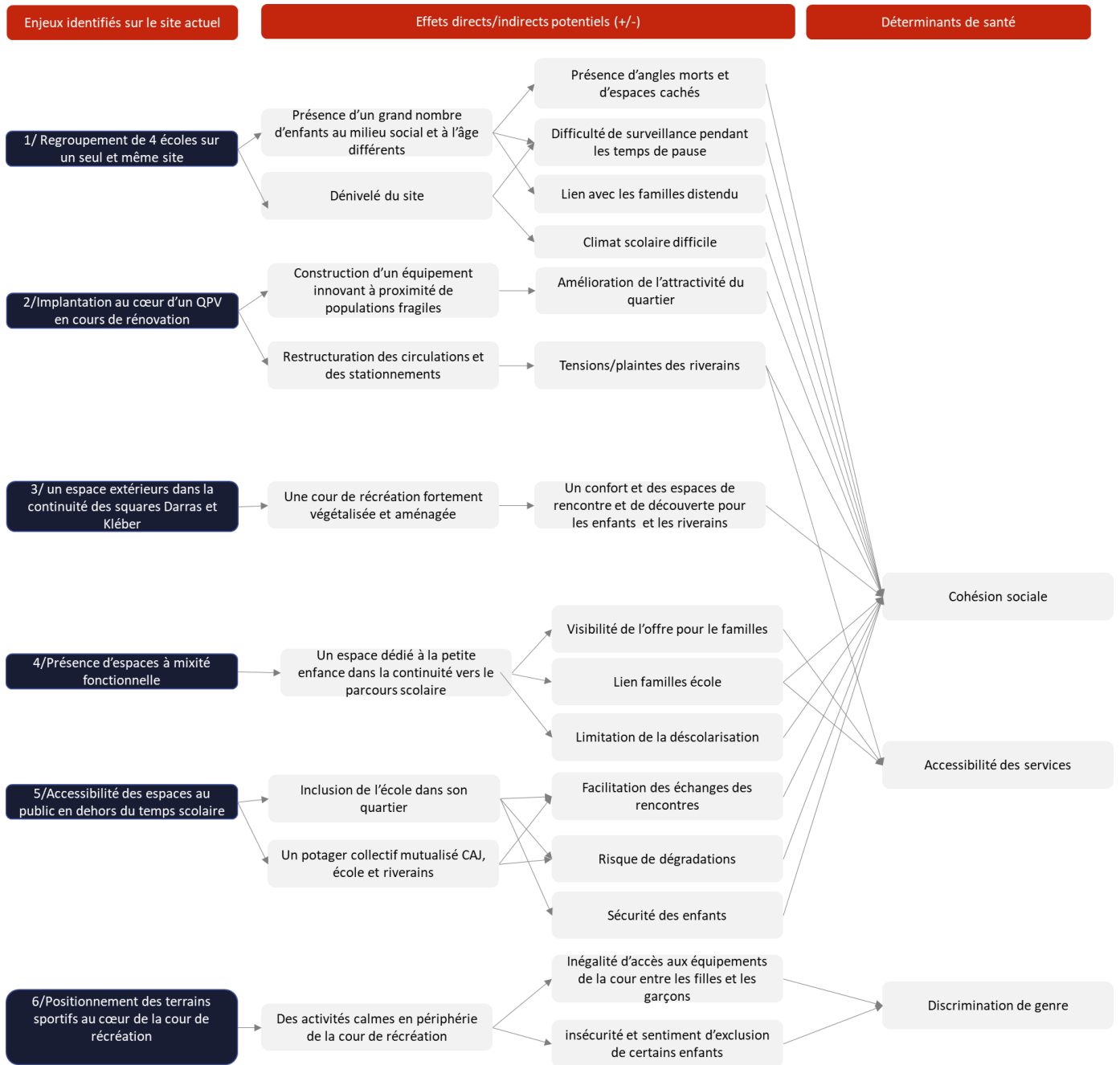
Au lancement de la mission, un temps de formation de deux jours a été proposé par un consultant formateur en EIS, et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé pour tous (IREPS) Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du dispositif COMODEIS. Cette formation a été financée en intégralité par l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs membres du comité de pilotage et de l'équipe évaluatrice ont participé à ces premiers temps d'échange.

Plusieurs enjeux ont été identifiés sur le site tels que :

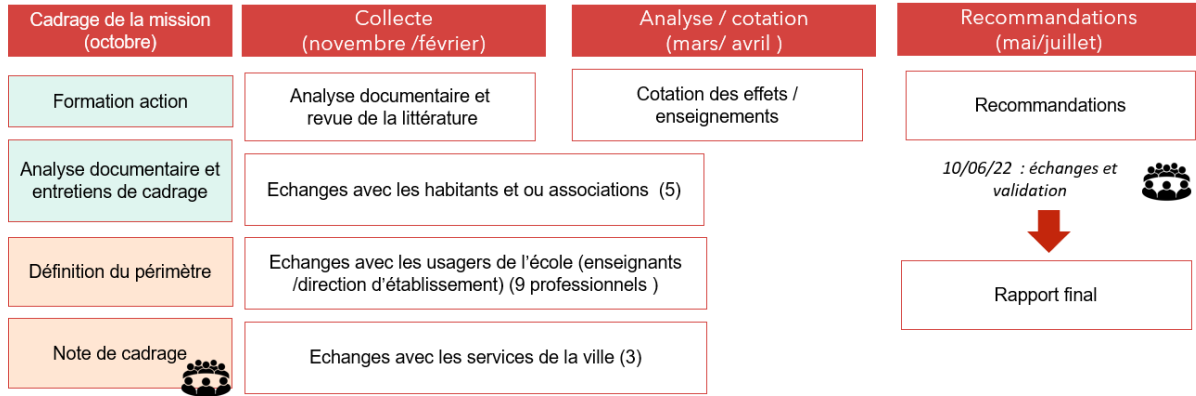
- 1) La nécessité de déménagement et de relogement des écoles pendant la phase de travaux et les inquiétudes exprimées par des professionnels (hors EIS)
- 2) L'appropriation des espaces à mixité fonctionnelle : cours d'école, pôle commun de service et potager collectif
- 3) La présence des noues et la gestion des eaux pluviales au regard des problématiques liées à la prolifération du moustique tigre (hors EIS mais pris en compte par le cabinet Madec)
- 4) La gestion de l'eau des sanitaires (hors EIS)

D'autres enjeux, ont également pu être soulevés dans le cadre des échanges entre parties prenantes, aux phases initiales du projet tels que l'exposition aux nuisances sonores par la présence d'axes routiers fréquentés à proximité de la cour (inclus dans l'UFS, pris en compte par le cabinet Madec) et l'impact de la réaffectation des enfants à d'autres établissements pendant la durée des travaux (hors EIS - actions prévues par la ville en lien avec le CAJ auprès des enfants, des familles et de la communauté éducative).

Sur la base de ces enjeux, une note de cadrage a été rédigée donnant à voir 3 déterminants de santé : **la lutte contre les discriminations de genre, la cohésion sociale et l'accès aux services.**



1.3.4 Calendrier de la démarche



1.3.5 Comitologie

Instance	Fonction/service représenté (e)	Institution/structure
Comité de pilotage	- M. Monier, 2 ^{ème} adjoint au Maire,	Ville d'Angoulême
	- Mme Revel, adjointe au maire, santé, offre de soins et sécurité sanitaire	
	- Mme Garcia, adjointe au maire, enfance et jeunesse	
	- Mme Ros, conseillère municipale, santé, sécurité sanitaire, bien être	
	- Mme Barrière, responsable des services hygiène et santé	
	- Mme Maubert, chargée de mission prévention, solidarité et tranquillité publique	
	- M. Ziegler, directeur des services techniques	
	- Mme Bonneau, directrice de la cohésion sociale	
	- Mme Lemaire, directrice de l'enfance	
	- M. Surget, directeur adjoint de l'enfance	
	- M. Da Costa, coordinateur technique et logistique direction de l'enfance	
	- Mme Mambi, coordinatrice AVS	
	- Mme Thevenon, directrice patrimoine et construction	
	- M. Fredon, responsable Bureau d'Etude	
	- Mme Zevort, assistante service architecture construction	
	- Mme Boutrou, directrice des projet urbain	
	- Mme Dupont, responsable coordination Voirie- signalisation- Eclairage Public	
	- Mme Hannetelle, responsable service architecture construction	
- Mme Barbier, chargée de mission cadres de vies, GUSP, conseils citoyens		
- Mme Gagnadour, coordinatrice CLS		
- Mme De Bridier, coordonnatrice démarche participatives		
- Mme Ortholan, chargée de mission développement durable		

	- Mme Pradel, cheffe de projet opération rénovation urbaine	Grand Angoulême
	- M. Rouede, chargé de mission santé	
	- Mme Gorski, responsable « Grands Projets » et « Foncier »	
	- Mme Moreau, directrice cohésion sociale et mission égalité femme-homme	
	- Mme Liège, délégation départementale de la Charente	Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
	- M. Gauteraud, délégation départementale de la Charente	
	- Mme Despin, enseignante	Education nationale
	- Mme Dubois, enseignante	Education nationale
	- Mme Van Massenove	ATSEM
	- Mme Pierre	ATSEM
	- Mme Fougerolles	Relais petite enfance
	- M. Caraire	Conseil citoyen
	- M. Montero, directeur	Centre d'action sociale CAJ
	- M. Deluge, adjoint de direction	
	- M. Bouteau, animateur	
	- M. Davoine, architecte	Cabinet Madec
- Mme Nicolas, consultante	Planète Publique	

Instance	Fonction/service représenté (e)	Institution/structure
Comité Technique	- Mme Barrière, responsable des services hygiène et santé	Ville d'Angoulême
	- Mme Maubert, chargée de mission prévention, solidarité et tranquillité publique	
	- Mme Bonneau, directrice de la cohésion sociale	
	- Mme Lemaire, directrice de l'enfance	
	- M. Surget, directeur adjoint de l'enfance	
	- M. Da Costa, coordinateur technique et logistique direction de l'enfance	
	- Mme. Zevort, assistante service architecture construction	
	- Mme Thevenon, directrice patrimoine et construction	
	- Mme Dupont, responsable coordination Voirie- signalisation- Eclairage Public	
	- Mme Boutrou, directrice des projet urbain	
	- Mme Gorski, responsable « Grands Projets » et « Foncier »	
	- Mme Pradel, cheffe de projet opération rénovation urbaine	

1.3.6 Travaux réalisés

Mise en œuvre	
Entretiens avec les parties prenantes (17)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier communauté éducative (atelier collectif – 8 personnes) ▪ Atelier habitants (atelier collectif 3 personnes) ▪ Direction école Emile Roux entretien individuel ▪ Habitants (entretiens individuels – 2 personnes) ▪ Direction de l'enfance ▪ Direction de l'aménagement ▪ Direction de la cohésion sociale <p>Contactés mais sans retours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animateurs CAJ - ATSEM - Parents d'élèves (pas d'associations constituées)
Atelier avec les enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier prévu avec les enfants du CAJ– pas de retours <p>Un entretien avec plusieurs enfants (CP, CE1/ CE2, CM1) était prévu afin qu'ils puissent s'exprimer à l'oral, par des jeux, des dessins...pour faire part de leurs observations sur le site actuel (en identifiant les points forts et les points faibles) et faire remonter des pistes d'action pour la suite. Toutefois, les conditions n'ont pu être réunies pour organiser cet échange</p>
Analyse documentaire et revue de la littérature	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En complément, des données probantes ont pu être consultées via : la littérature scientifique (articles de revues, ouvrages), littérature grise (rapports, guides), pages web⁶

⁶ Les données probantes recueillies dans le cadre de la revue de la littérature sont issues de travaux mobilisant à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives, comportant à la fois leurs forces et leurs limites. La diversité des sources et méthodologies de collecte de données a permis d'appuyer les constats réalisés dans le cadre de cette EIS. Toutefois, cette revue synthétique ne saurait constituer un travail exhaustif à visée scientifique. Il s'agit en effet davantage de réaliser un état des lieux de la littérature publiée à ce jour concernant les différents déterminants de santé identifiés sur ce projet.

2. Analyse par déterminant de santé

2.1 Lutte contre les discriminations

2.1.1 Contexte général

Les inégalités entre filles et garçons, fondées sur des stéréotypes de genre, s’instaurent dès l’enfance. Ces dernières touchent l’ensemble des catégories sociales, des tranches d’âges, des lieux de vie et des lieux d’activité. Elles ont une influence majeure sur la construction identitaire des individus, de l’école primaire, aux études secondaires et supérieures mais aussi jusqu’à l’entrée dans le monde professionnel et dans la vie d’adulte. Ainsi, elles participent à la perpétuation d’un système normatif qui établit une hiérarchisation entre le féminin et le masculin, le sexisme, qui peut être à la source de violences.⁷ Il peut affecter autant des individus qui s’identifient comme féminins que des individus qui s’identifient comme masculins mais qui ne correspondent pas aux normes de virilité et de masculinité répandues dans la société. Le comité des ministres du conseil de l’Europe a proposé en 2019, la première définition du sexisme reconnue de manière internationale :

« Tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondé sur l’idée qu’une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de son sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors-ligne, avec pour objet ou effet :

- 1. de porter atteinte à la dignité ou aux droits inhérents d’une personne ou d’un groupe de personnes ;*
- 2. ou d’entraîner pour une personne ou un groupe de personnes des dommages ou des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou socio-économique ;*
- 3. ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ;*
- 4. ou de faire obstacle à l’émancipation et à la réalisation pleine et entière des droits humains d’une personne ou d’un groupe de personnes ;*
- 5. ou de maintenir et de renforcer les stéréotypes de genre. »⁸*

L’Ecole, en tant qu’institution et lieu privilégié de la socialisation secondaire des individus et d’apprentissage du vivre ensemble, joue un rôle clé dans la prévention des comportements sexistes et dans la lutte contre les discriminations de genre. Bien que la garantie de l’égalité des chances soit au cœur des missions de l’éducation nationale, selon la convention interministérielle 2019-2024⁹, des différences marquées demeurent observables entre filles et garçon dans les parcours, dans le niveau de réussite scolaire mais aussi dans le choix d’orientation professionnelle. Par ailleurs les filles sont également plus exposées à des comportements déplacés à caractère sexuel dans le cadre scolaire, selon l’enquête de climat scolaire et de victimation 2017-2018.

Ainsi, le sexisme, peut avoir des conséquences néfastes sur la santé, dans un premier temps sur la santé physique, par le rapport au corps particulier qu’il diffuse (culte de la minceur, canons de beauté stéréotypés et inatteignables etc.) mais aussi par la normalisation des violences sexuelles qu’il peut induire. Le sexisme a également un effet délétère sur la santé psychique dans la mesure où il crée

⁷ Ministère de l’éducation nationale et de la jeunesse. Guide ressources pour les équipes éducatives des collèges et des lycées « *Comportements sexistes & violences sexuelles : Prévenir et Agir* ».

⁸ *Ibid.*

⁹ Direction Général de la Cohésion Sociale (novembre 2019). « *Convention interministérielle pour l’égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif* ».

un sentiment de dévalorisation, d'insécurité et peut conditionner les comportements dans des stratégies d'évitement¹⁰. Enfin les discriminations de genre constituent un déterminant social important de la santé. En effet, par les inégalités qu'elles perpétuent, dans l'accès à certaines carrières notamment, elles favorisent le maintien d'une certaine fragilité socio-économique, en particulier des femmes vivant seules avec enfants. Cette fragilité socio-économique, combinée à un isolement voire une situation d'exclusion sociale, les expose à des risques particuliers en termes de santé mentale (stress, dépression, addictions) mais peut également affecter leur accès aux soins, à la prévention et à l'information en santé¹¹¹². Une situation de renoncement aux soins peut également avoir lieu, notamment en cas d'expériences négatives au sein des structures de soin ou auprès de professionnels, telles que le sexisme ou dans le cas de violences gynécologiques ou obstétricales¹³.

2.1.2 Effets généraux sur la santé

L'Ecole, institution au cœur de la construction des identités de genre

Bien que perçue positivement par les enfants, en tant qu'espace de jeux, de détente et de respiration, la cour de récréation constitue aussi pour certains, un lieu d'insécurité, d'isolement, de cristallisation des rapports de genre et de domination, notamment entre les différents groupes d'âges.

La structuration et l'aménagement de cet espace influe fortement sur le processus de construction de l'identité. Ainsi, la mise en place d'équipements et la délimitation de zones d'activités par le marquage au sol, peut orienter les pratiques des enfants. Au-delà d'un espace actif, la cour de récréation incarne, par les possibilités infinies de jeux qu'elle permet, un lieu de l'imaginaire et de liberté¹⁴.

En outre, la structuration et l'aménagement de l'espace scolaire, et notamment de la cour de récréation, joue un rôle dans la reproduction des rapports sociaux inégaux de genre chez les enfants. Une étude menée auprès de 7 collèges de la Manche et du Calvados par le biais, d'observations, d'entretiens et de questionnaires met en lumière une fragmentation de l'espace scolaire entre les filles et les garçons¹⁵. Ce constat est également partagé dans l'étude Cette fragmentation serait ainsi cristallisée dans une dynamique d'usage « centre-périphérie » avec un quasi-monopole de l'usage des équipements sportifs (terrains de foot, de basket, tables de ping-pong), situés au centre, par les garçons, demandeurs d'activités physiques, qui excluent et repoussent les filles aux marges de la cour, sur les bancs ou les espaces naturels. Cette lutte pour l'occupation des espaces s'observe davantage selon les chercheurs chez les élèves de 6^{ème} à la 4^{ème}, les 3^{èmes} étant plus enclin à appartenir à des groupes sociaux mixtes. Des initiatives portées par la communauté scolaire, impulsées par des plaintes d'élèves, ont néanmoins permis dans 2 des 7 établissements visités, d'instaurer un usage plus égalitaire des équipements sportifs entre les genres (ex. temps de pratique sportive réservés aux filles), à défaut d'une réorganisation de l'espace.

Une étude menée par Edith Maruéjols, géographe spécialiste du genre, à la demande de la ville d'Angoulême, confirme l'impact de l'architecture sur les usages filles-garçons dans les collèges.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Hawkes, Sarah & Buse, Kent. (2013). « *Gender and Global Health: Evidence, Policy, and Inconvenient Truths* ». Lancet. 381.

¹² Danielle BOUSQUET, Geneviève COURAUD & Gilles LAZIM (2017). « *La santé et l'accès aux soins : Une urgence pour les femmes en situation de précarité* » in Rapport n°2017-05-29-SAN-O27.

¹³ Danielle BOUSQUET, Geneviève COURAUD & Margaux COLLET (2018) . *Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical, Des remarques aux violences, la nécessité de reconnaître, prévenir et condamner le sexisme* in rapport n°2018-06-26-SAN-034.

¹⁴ Delalande, Julie. « La cour d'école ». *Enfances Psy* no 33, n° 4 (2006): 15-19.

¹⁵ Gilles, Emmanuelle. « La cour de récréation à l'épreuve du genre au collège ». Document. *Géoconfluences*, 2021.

En effet, la géographe met en lumière le constat que les filles et les garçons souffrent de harcèlement à l'école (50 à 70%) et au collège (30%), qui relève souvent du sexisme et de l'homophobie. De plus, une forte inégalité d'accès aux équipements scolaires peut également être observée avec seulement 10% des élèves, en majorité des garçons, qui occupent 80% des espaces des cours de récréation. Le harcèlement scolaire et le sentiment d'insécurité et d'infériorité qu'il induit, peut affecter négativement la santé mentale mais aussi le développement et la réussite des enfants qui le subissent¹⁶. Par ailleurs l'inégalité d'accès aux équipements scolaire met également un frein à la légitimité de l'expression de tous, dans les négociations, et revendications qui prennent place dans la cour de récréation, comme espace d'apprentissage à la citoyenneté.

Afin de promouvoir des relations apaisées entre filles et garçons, l'étude invite ainsi à repenser les espaces, pour réhabiliter les filles et les garçons en souffrance, dans la perspective de participer au rétablissement d'une justice sociale et de l'égalité d'accès aux équipements par tous, dans un climat de bienveillance collective.

Toutefois, ces aménagements, doivent également être accompagnés d'un travail éducatif qui régule les rapports entre les enfants pour limiter les phénomènes de violences sexistes mais également qui les pousse à mener une réflexion plus large sur la place des femmes et des hommes dans la société. Ce travail éducatif peut passer par les programmes d'enseignement moral et civique, par l'organisation de séances de prévention ou des rencontres (débat, semaines thématiques) organiser en lien avec des acteurs tels que des associations, des professionnels de santé. Il doit également reposer sur la sensibilisation et la formation des personnels éducatifs à la lutte contre les discriminations de genre¹⁷¹⁸.

2.1.3 Situation du projet et effets potentiels identifiés

Des espaces actifs à redéfinir pour favoriser l'inclusion de tous

Les entretiens et ateliers collectifs menés dans le cadre de l'EIS ont permis de mettre en lumière la position centrale du terrain de sport, dans l'esquisse proposée par le cabinet d'architecte, qui positionne à la périphérie, les espaces calmes et de circulation. Selon eux, ce positionnement des terrains de sport pourrait renforcer l'usage de ces espaces par les garçons et l'exclusion des filles du centre de la cour, vers la périphérie. Les acteurs ont ainsi soulevé l'importance de répartir des les espaces de manière à en guider les usages tout en respectant la nécessité de laisser une marge de liberté aux enfants, pour s'approprier les lieux et définir leurs propres usages.

¹⁶ Catheline, N. (2020). « Prévenir le harcèlement en milieu scolaire : un enjeu de santé mentale ». Rhizome, 78, 4-5.

¹⁷ Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Guide ressources pour les équipes éducatives des collèges et des lycées « Comportements sexistes & violences sexuelles : Prévenir et Agir ».

¹⁸ Direction Général de la Cohésion Sociale (novembre 2019). « Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif ».

Figure 8-Typologie des espaces de la cour de récréation



Source : ARObE, 2021

L'étude menée par le bureau ARObE qualifie l'espace de la cour de récréation, tel qu'envisagé dans l'esquisse de l'architecte, comme étant déjà assez favorable à un usage mixte de la cour.

Il identifie un découpage de la cour de récréation des cycles 2 et 3 en 3 zones distinctes mais non-hiérarchisées (voir plan ci-dessus):

- Une **zone dynamique**, située au centre de la cité scolaire, composée d'un terrain sportif, identifié comme tel, de grande dimension, permettant de réaliser des sports d'équipe traditionnels de type football ou basket-ball
- Une **zone intermédiaire**, composée d'espaces de circulation, d'espaces végétalisés permettant aux enfants de se balader librement d'un bout à l'autre de la cour de récréation
- Une **zone calme**, séparée en deux sous-espaces végétalisés et positionnés aux extrémités de la cour

Le bureau d'étude soulève néanmoins le même point de vigilance concernant la présence et le positionnement du terrain multisport, que la communauté éducative. Ainsi, selon lui, il est essentiel pour garantir un usage égalitaire de la cour de ne pas hiérarchiser les espaces et les activités qui leur sont dédiées, par exemple en valorisant les activités sportives, et en dévalorisant les activités calmes. Il est également essentiel selon ARObE, de veiller à ne pas figer les pratiques par la présence de mobilier et de marquages au sol, et des prescriptions qui renforcent les usages sexués des espaces, tels que le terrain sportif traditionnel, actuellement proposé. Il propose ainsi la présence de marquages permettant des activités dynamiques abstraites, par des marquages alternatifs aux tracés des sports traditionnels, qui favorisent l'inclusion et l'appropriation de tous tout en stimulant la créativité et la liberté des enfants dans la création de leurs propres jeux et leurs propres règles d'usage.

Ainsi, le cabinet d'architecte Madec, dans l'élaboration des plans de la futur cour de récréation a fait face à l'impossibilité d'excentrer le terrain sportif multi activité initialement prévu, du fait du dénivelé du terrain et de la présence des noues. Il a ainsi été remplacé par un espace actif, suivant un motif de mandala et non le tracé des terrains de sport traditionnels.

Concernant les espaces calmes, le bureau d'étude attire l'attention sur les opportunités offertes par l'amélioration de la visibilité de ces espaces (coins lectures, jeux de société, loisirs créatifs etc.), par une signalétique dédiée, et des aménagements afin d'ancrer leur présence et leur légitimité dans les usages de la cour.

La cour des cycle 1 est quant à elle dépourvue de marquages au sols spécifiques à des activités sportives traditionnelles et comporte des espaces d'activités variés et végétalisés, adaptés à l'usage des plus petits.

Apaiser les relations filles/garçons par la sécurisation des espaces

La sécurité des espaces a également été identifiée par les acteurs comme l'un des enjeux afin de lutter contre les discriminations de genre. En effet, la présence de nombreux buissons, d'angles morts et de dénivelés est source d'inquiétude, notamment pour les acteurs de la communauté éducative, dans la mesure où ces caractéristiques rendent plus difficile la surveillance des enfants, qui seront par ailleurs, rassemblés en grand nombre au sein de la cour de récréation.

Or, le sexisme, peut-être générateur de violences tels que le harcèlement scolaire ou des violences physiques. La présence d'enclaves et d'espaces peu visibles, à la périphérie de la cour de récréation où se retrouvent en majorité les filles et les garçons exclus des activités sportives, qui peuvent ainsi se retrouver exposés à des risques et un sentiment d'insécurité dans certains endroits de la cour. Ces derniers peuvent développer des stratégies d'évitement, ce qui favorise de nouveau une délégitimation de leur usage et de leur présence dans certains lieux.

Le bureau d'étude ARObE souligne également l'importance de l'enjeu de la sécurité pour garantir un espace scolaire où filles et garçons s'épanouissent de la même manière, en mettant en exergue la question de la facilitation de la coéducation et de la surveillance dans les sanitaires (hors périmètre de l'EIS), depuis la cour de récréation. En effet, les sanitaires sont considérés comme un lieu où se concentre le sentiment d'insécurité, et en particulier chez les filles. Le cabinet Madec a intégré cet enjeu dans l'élaboration de la cour. La structuration de la cour va ainsi permettre de limiter la présence d'angles morts pour faciliter la surveillance des espaces extérieurs. Les sanitaires présents dans la cour, seront également non genrés et dépourvus d'urinoirs, afin de faciliter l'appropriation de l'ensemble des enfants quel que soit leur genre. Une réflexion est par ailleurs menée pour les rendre accessibles en dehors du temps scolaire.

Une sensibilisation et une formation des personnels à renforcer

Les professionnels entendus, ont manifesté une certaine distance vis-à-vis des questions de la lutte contre les discriminations de genre. Selon eux, ces dernières ne constituent pas la priorité d'action dans le cadre du projet de la cité scolaire, en termes d'aménagement des espaces extérieurs, notamment car ces derniers cristallisent moins les rapports de discrimination de genre que les espaces intérieurs (choix des couleurs, du mobilier), par exemple. Si la lutte contre les discriminations de genre repose pour partie sur la structuration et l'aménagement des espaces et en particulier des espaces extérieurs, elle doit également s'appuyer sur un programme éducatif qui accompagne les usages et diffuse au sein de toute la communauté éducative et parmi les élèves, des représentations non stéréotypées de la place des filles et des garçons dans l'espace commun. Or ce programme éducatif doit être porté par des professionnels sensibilisés et formés à la question du rapport entre les genres à l'école.

Eléments de synthèse	
Effets du projet potentiellement négatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'angles morts et de nombreux buissons qui peuvent rendre difficile la surveillance des enfants à certains endroits de la cour (<i>pris en compte par l'architecte</i>) - Un plateau sportif identifié par un marquage au sol traditionnel et placé au centre de la cour qui peut favoriser un accaparement de l'espace par les garçons (<i>pris en compte par l'architecte</i>) - Des sanitaires séparés par genre (<i>pris en compte par l'architecte</i>) - Une réflexion sur les espaces extérieurs à associer à un travail à réaliser dans les espaces intérieurs - Des professionnels de la communauté éducative peu sensibilisés et non formés à la question de la lutte contre les discriminations de genre dans les établissements scolaires
Effets du projet potentiellement positifs	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de zones calmes à valoriser - Une cour végétalisée qui propose une variété d'équipements et d'aménagements tout en laissant des espaces de jeux libres, propices à la créativité et à l'appropriation des espaces par tous

2.2 Cohésion sociale

2.2.1 Contexte général

La cohésion sociale est un concept qui a émergé dès la fin du XIXe siècle, avec le développement de la sociologie comme discipline étudiant les faits sociaux humains. Ainsi, en 1878, Emile Durkheim identifie la cohésion sociale comme le rapport d'interdépendance des individus, faisant naître une morale collective et une solidarité objective entre ces derniers. Cette notion a toutefois évolué, au fil des mutations politiques, économiques et sociales qui ont traversé les sociétés.¹⁹

Le concept de la cohésion sociale s'est peu à peu introduit dans le domaine scolaire et de la petite enfance à travers notamment, les politiques visant l'égalité des chances. Elles ont en effet, pour objectif de proposer des conditions favorables à l'émulation et à l'enrichissement des groupes sociaux, en renforçant les espaces de contact et d'échange entre eux.

Les espaces verts et l'école comme catalyseurs de cohésion sociale au sein du quartier

Dans une approche globale de la santé, l'environnement social et physique, dans lequel évoluent les individus, joue un rôle clé sur leur état de santé. Parce qu'ils constituent des lieux de rencontre, des lieux de loisirs partagés et de contemplation, les parcs, jardins et coulées vertes, constituent des lieux privilégiés du renforcement du lien social. Plusieurs articles ont ainsi mis en lumière le lien entre la mise à disposition d'espaces verts, le renforcement du lien social et un état de santé favorable des populations, en particulier dans les espaces urbains où les populations sont de plus en plus sédentaires

¹⁹ Donzelot, Jacques. « Refonder la cohésion sociale ». Esprit (1940-), n° 330 (12) (2006)

et en déficit d'accès à la nature²⁰. Par ailleurs, une plus grande cohésion sociale et une meilleure interconnaissance, encouragée par les lieux de rencontre et d'activité dans un quartier permet la structuration de réseaux de solidarité et d'entraide entre les habitants, qui permettent de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté²². Au-delà de la seule présence d'espaces verts, les auteurs soulignent l'importance de mettre en place des équipements et aménagements dédiés aux activités et à la rencontre des personnes, comme des bancs, des barbecues, pour favoriser le lien social²³.

L'école, en s'ouvrant sur son quartier, en dehors du temps scolaire pendant les weekends, les vacances ou lors d'évènements culturels ou sportifs peut constituer un nouveau lieu de sociabilité, et retrouver sa centralité au sein du quartier. Cette ouverture facteur de bien-être et de sentiment d'appartenance pour les enfants, la communauté éducative ainsi que pour les habitants du quartier.²⁴

Dans cette perspective et pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleurs en milieu urbain, la ville de Paris a développé une expérimentation de cours dites « Oasis » au sein de certains établissements de la capitale. Ces cours, fortement végétalisées et aménagées avec des matériaux et des équipements qui favorisent l'exploration et les échanges entre enfants, ont pour objectif de proposer des espaces de fraîcheur et de convivialité, accessibles à tous en dehors des temps scolaires. Elles ont ainsi pour ambition de constituer un nouveau cœur de quartier dans les secteurs dans lesquels elles sont implantées²⁵.

Toutefois, la littérature souligne que plusieurs logiques d'usage et priorités contradictoires peuvent émerger parmi les acteurs et usagers de l'école. Ainsi les sociologue et ethnologues G. Zoïa et L. Visier, ont mené un accompagnement sociologique pendant deux ans dans le cadre d'un projet de délocalisation d'une école au sein d'un quartier prioritaire. Leur enquête auprès des parties prenantes met en évidence la double dichotomie entre ouverture et fermeture de l'école d'un côté et bien-être et sécurité de l'autre. L'approche sécuritaire étant davantage privilégiée par les enseignants. La priorité donnée à celle-ci, en particulier dans un contexte de quartier prioritaire se fait néanmoins au détriment du bien-être des enfants, des personnels et des habitants du quartier et va à l'encontre du positionnement plutôt partagé par les parents, les professionnels du périscolaire et les enfants qui favorise une liberté et une mixité des usages. Ainsi, afin que chaque groupe d'usagers s'approprie l'espace et que la construction de la cour favorise l'émergence d'un espace qui favorise la diversité des activités tout en réduisant les risques, les auteurs mettent en lumière la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes dans la définition des usages et des aménagements.²⁶

Par ailleurs, mes jardins partagés, sont des initiatives de plus en plus développées, en particulier dans les quartiers prioritaires, dans la perspective de renforcer la cohésion sociale. Ils ont fait l'objet d'une étude commandée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, menée sur une dizaine de

²⁰ Cattell V, Dines N, Gesler W, Curtis S Health Place. (2008). « *Mingling, observing, and lingering: everyday public spaces and their implications for well-being and social relations* » ; 14(3):544-61.

²¹ Jennings V, Bamkole O. (2019) « *The Relationship between Social Cohesion and Urban Green Space: An Avenue for Health Promotion.* » Int J Environ Res Public Health.;16(3):452.

²² Wickes R., Zahnow R., Corcoran J., Hipp J.R. (2019). « *Neighbourhood social conduits and resident social cohesion.* » Urban Stud. ;56:226–248. National Center for Biotechnology Information, U.S. National Library of Medicine

²³ Fan Y, Das KV, Chen Q. (2011). « *Neighborhood green, social support, physical activity, and stress: assessing the cumulative impact.* » Health Place;17(6):1202-11.

²⁴ Geneviève ZOÏA, Laurent VISIER (2016) « *Construire l'école du bien-être dans un quartier pauvre. Une expérience d'accompagnement sociologique* ». Espaces et sociétés n°166 ; 79-93

²⁵ Ville de Paris (2021) *Les cours Oasis* Site de la Ville de Paris [en ligne] <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389>

²⁶ Geneviève ZOÏA, Laurent VISIER (2016) « *Construire l'école du bien-être dans un quartier pauvre. Une expérience d'accompagnement sociologique* ». Espaces et sociétés n°166 ; 79-93

sites²⁷. Cette étude montre qu'outre la reconnexion à la nature, les jardins partagés peuvent constituer de véritables lieux-refuges et de resocialisation pour des personnes isolées ou en situation d'exclusion sociale. Les jardins permettent ainsi de multiplier les interactions sociales, entre personnes issues de milieux sociaux et culturels différents mais aussi de manière intergénérationnelle entre les personnes âgées et les familles avec de jeunes enfants. Toujours selon cette étude, les jardins ne subissent que peu de dégradations, ils sont au contraire plutôt valorisés par les habitants de leur quartier d'implantation et constituent une véritable vitrine du quartier, par l'accueil de structures présentes dans le quartier ou dans la ville (écoles, maisons de retraites, crèches etc.) ou par le biais de rassemblements festifs. Comme toute structure associative, les jardins peuvent cependant être le théâtre de micro conflits, souvent liés à l'appropriation des espaces ou bien au niveaux variables d'engagement et d'investissement des uns et des autres. Ainsi, le projet de désenclavement et d'inclusion sociale du jardin, doit être accompagné de manière soutenue et continue, par une structure porteuse, en particulier dans les quartiers prioritaires

La cour de récréation comme lieu de socialisation et d'apprentissage d'une culture commune

De par les activités qu'ils proposent et les publics qu'ils accueillent, les cours d'écoles participent à la mixité sociale et rendent nécessaire la cohésion de groupe. En particulier, les espaces extérieurs demeurent favorables à la socialisation des enfants et à la construction d'une culture enfantine commune²⁸.

Dans ces espaces, les enfants apprennent par le jeu et les interactions avec leurs pairs à « trouver leur place ». Ils font l'expérience de différents rapports de pouvoir et développent leurs propres codes et modalités de régulation des rapports sociaux.

Ces règles sont fondées en partie, sur les interactions avec les pairs, les animateurs et les aînés. Ainsi, l'imitation et l'observation d'enfants plus âgés participe au processus d'apprentissage et d'autonomisation de l'enfant²⁹. La cour de récréation est entre autres, un « lieu d'initiation aux pratiques des plus grands » et d'apprentissage du vivre ensemble.

La structuration de la cour de récréation : un enjeu majeur pour la cohésion sociale entre enfants

Par les possibilités infinies de jeux qu'elle permet, la cour de récréation incarne, un lieu de l'imaginaire et de liberté, où les enfants se rassemblent et se défoulent autour du « plaisir ludique »³⁰. C'est par le jeu que se découpe l'espace et se répartissent les enfants en différents groupes sociaux.

De manière générale, on y distingue les jeux énergiques (jeux de ballon, d'attrapes, d'élastique, de corde...), les jeux calmes et statiques (jeux de billes, de fiction, de sable), les jeux de « garçons » et les jeux de « filles ». Pour chacun des jeux, il y a un groupe et un espace de la cour dédié, selon les règles et l'ordre établis par les enfants eux-mêmes, et au contact des générations précédentes³¹.

Dans la pratique, cela se traduit par le besoin d'une différenciation des espaces où chaque zone nécessiterait un équipement adapté, pour répondre aux besoins et à la sécurité des enfants. Il convient également de laisser une marge de manœuvre suffisante aux enfants pour qu'ils puissent s'approprier les espaces, les transformer et exprimer leur créativité.

²⁷ Commissariat général à l'égalité des territoires. (2014). « Étude exploratoire de l'impact des jardins partagés sur la cohésion sociale »,

²⁸ Frouard Hélène (2020). « Ethnologie de la cour de récré ». Sciences Humaines N° 322, n° 2 : 12-12.

²⁹ Delalande Julie (2006). « La cour d'école, un espace à conquérir par les enfants » *Enfances & Psy*, 2006/4 no 33, p. 15-19.

³⁰ *Op.cit.*, page 15-19

³¹ *Ibid.*

Outre le découpage de la cour par type d'activité, la cohabitation entre plusieurs groupes constitue également un enjeu important. D'une part, les enfants sont plus enclins à jouer avec ceux du même âge³² et d'autre part, le groupe remplit pour les enfants une fonction ludique, protectrice (pour se prémunir de violences éventuelles à leur rencontre) et une fonction de construction de l'identité sociale et culturelle. Pour les plus jeunes, le groupe (ou la bande) se constitue autour d'un leader identifié qui répartit les tâches entre les membres du groupe, créant une interdépendance entre les enfants (fondement des liens sociaux au sein du groupe). Dans cette dynamique, les conflits et les tensions émergent généralement entre les leaders de bandes concurrentes. Pour les plus grands, on parle plutôt d'équipe, avec des interactions fondées sur des décisions collégiales relatives aux activités communes. Les conflits émergent souvent entre deux enfants, qu'ils soient membres ou non de la même équipe³³.

Ces réflexions à l'échelle des établissements scolaires interrogent ainsi la manière dont l'espace doit être organisé pour permettre une répartition et une appropriation de l'espace par les enfants, favorisant leur bien-être et la bonne entente entre les différents groupes³⁴.

2.2.2 Effets généraux sur la santé

Au sein d'un groupe, l'optimisation de la cohésion sociale est un élément nécessaire pour réduire le sentiment d'isolement social, lutter contre la stigmatisation et renforcer l'estime de soi. Les effets à moyen et long terme, sont importants, puisqu'ils conduisent à un meilleur rétablissement de l'individu en cas de problème, un meilleur accès à la santé, voire une réduction de la mortalité. De manière générale, la dynamique de groupe reste un concept majeur dans la construction de l'identité de ses membres. Lorsque sa cohésion sociale est « bonne », le groupe est dit solide et capable de résoudre des problèmes. Il en va de même pour les informations partagées et les habitudes de vie véhiculées, qu'il s'agisse d'avoir une bonne alimentation, de pratiquer une activité physique etc.

La relation entre cohésion sociale, espaces verts et santé est synthétisée dans le schéma des services culturels de l'écosystème³⁵, proposé par Jennings et Bamkole en 2019, présenté ci-dessous. Selon ces auteurs, l'accès ou la présence d'espaces verts à proximité permet dans un premier temps le partage de lieux communs, de valeurs communes par le biais des rencontres qu'elles favorisent, d'une esthétique paysagère améliorée et d'un espace extérieur de loisir et d'activité physique. Ces services culturels de l'écosystème agissent positivement sur les déterminants sociaux de la santé tels que la cohésion sociale, et par conséquent sur le niveau de capital social, c'est-à-dire les ressources procurées par les relations sociales, des populations. Ainsi, le sens de l'attachement des personnes à leur lieu de vie est renforcé et l'intensification des interactions sociales permet le renforcement du soutien social. Le sentiment d'appartenance des habitants à une communauté est lui aussi consolidé selon les auteurs, de la même manière que l'autonomisation des personnes, grâce à leur plus forte implication dans la communauté ainsi qu'à la valorisation qu'elle procure. Ces effets sociaux aboutissent à des réponses physiologiques et comportementales qui favoriseraient un meilleur état de santé physique et psychique, comme l'augmentation de l'activité physique, la baisse des niveaux de stress ou bien un meilleur fonctionnement du système immunitaire.

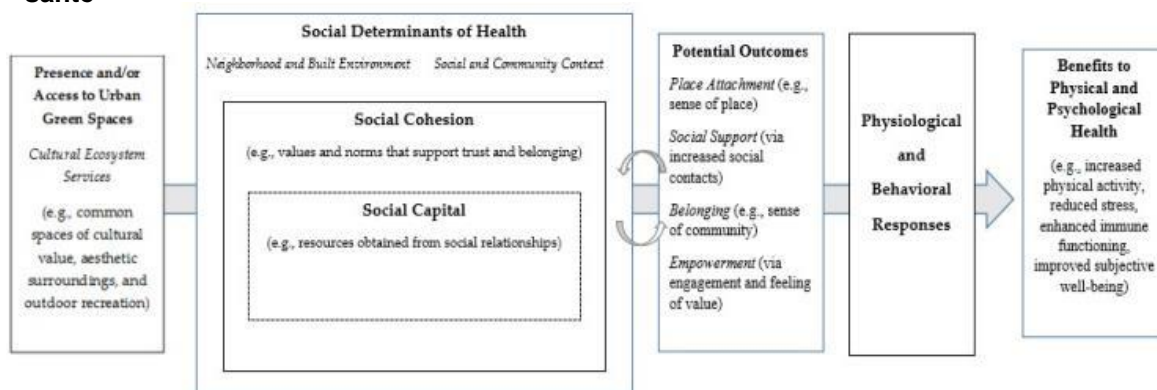
³² Liégeois, Jacqueline, et Pierre-Marie Baudonnaire. (1987) « Effets de la composition en âge de classes de maternelle sur la densité des interactions entre enfants de 2-4 ans. » *Enfance* 40, n° 4: 373-85.

³³ Delalande, Julie. (2002) « Comment le groupe s'impose aux enfants ». *Empan* no48, n° 4: 27-31.

³⁴ Barthelemy, Sarah, et Laurent Jeannin. (2019) « Histoire et courants architecturaux du bâtiment scolaire, une nouvelle ère à venir ? » *Tréma*, n° 52.

³⁵ Les bénéfices non matériels que les populations peuvent tirer d'un accès ou d'un contact avec la nature

Figure 8 Figure 8- Schéma illustrant la relation entre l'écosystème culturel de services et la santé



Source : Jennings & Bamkole, 2019

De manière spécifique au contexte scolaire, les amitiés entre des élèves (de niveau scolaire ou social plus ou moins différent), peuvent avoir un impact sur la performance scolaire, tant elles permettent d'augmenter l'estime de soi, la confiance dans ses possibilités, la maîtrise du stress, les possibilités d'expression, la motivation à apprendre etc.

Les travaux sur la mixité sociale ont aussi mis en exergue, un bien être chez les élèves par l'activation d'autres leviers comme la participation civique³⁶, l'estime de soi³⁷ ou encore le développement des qualités personnelles³⁸.

2.2.3 Situation du projet et effets potentiels identifiés

La cour de la cité scolaire Bel-Air Grand Font, est destinée à accueillir un grand nombre d'enfants (environ 400), d'âges différents (petite enfance, maternelle et élémentaires), dans un même lieu à des périodes différentes et pour des activités variées (scolaire, périscolaire).

L'esquisse proposée par l'architecte à ce stade définit des espaces séparés pour l'usage du cycle 1 et périscolaires et l'usage des cycles 2 et 3, chacun comportant des aménagements spécifiques et adaptés aux besoins des enfants. L'espace dédié au cycle 1 et au périscolaire est ainsi caractérisée par des espaces de balades ludiques, des jeux d'équilibre, des jeux d'eaux et des espaces calmes de rencontre. L'espace dédié au cycle 2 et 3 compte des espaces d'activité physique, des espaces de balades ainsi que des espaces dédiés à des activités plus calmes. Les espaces petits et grands sont accessibles par le biais de rampes et de passerelles.

Afin de garantir l'appropriation des espaces et l'épanouissement de chaque groupe d'âge, les acteurs ont souligné la nécessité de proposer des aménagements extérieurs et des équipements adaptés à chaque tranche d'âge. Les professionnels de la petite enfance entendus déplorent ainsi le manque d'accès à la cour depuis le pôle commun³⁹. Définir des règles d'usage compréhensibles pour les enfants et adaptées à chaque contexte est également essentiel selon les acteurs, dans la mesure où ils

³⁶ Kurlander Et Yan. (2005) In CNESCO.CSE.: « La mixité sociale à l'école. Conférences de comparaisons internationales. »

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Déjà pris en compte par l'architecte

identifient un risque de difficultés d'appropriation et d'intégration des normes multiples, liées à chaque moment. Enfin, la présence de plusieurs entrées pour les différents âges fait craindre un risque de distension des liens avec les familles qui auraient des enfants d'âge différents.

D'après les données probantes, la végétalisation des espaces extérieurs constitue un levier pour favoriser la socialisation des élèves, réduire leur angoisse et leur stress pendant les récréations (d'autant plus pour les enfants qui présentent des troubles du comportement). En complément, elles invitent à penser des espaces libres pour favoriser l'imaginaire des élèves, et le développement de leurs relations sociales, y compris pour la gestion des conflits. Dans cette perspective, le projet de la future cité scolaire semble proposer un équilibre entre une pluralité d'ambiances, d'aménagement, et une répartition diffuse des espaces verts, afin de placer la cour de récréation dans la continuité des squares Darras et Kléber, situés d'un bout à l'autre de l'école, pour créer une coulée verte au cœur du quartier. Le projet prévoit en outre l'ouverture de la cour de récréation au public, en dehors du temps scolaire, pour renforcer l'intégration de la cité scolaire dans son quartier et proposer un espace vert, favorisant les échanges et les rencontres entre riverains.

Pour favoriser un climat favorable aux échanges et à la cohésion sociale, le projet souhaite par ailleurs s'appuyer sur la création d'un jardin potager, accessible aussi bien aux élèves de l'école pendant le temps scolaire que les enfants qui participent aux activités du CAJ dans le temps périscolaire. Ce potager collectif aura également vocation à être accessible au public en dehors des temps scolaires pour permettre aux habitants de participer à son entretien et à sa cultivation, en particulier durant l'été, où le jardin risque de produire beaucoup.

Les perceptions des acteurs divergent sur l'ouverture de la cour de récréation en dehors du temps scolaire. La communauté éducative et les riverains ont exprimé des inquiétudes concernant les risques de dégradations possible des espaces rendus accessibles en dehors du temps scolaire. En effet des dégradations et des jets de déchets sont constatées régulièrement dans le quartier. Ils proposent ainsi d'intégrer un potager collectif de taille moindre à l'intérieur de la cour de récréation. Ils craignent également un enfermement de certains enfants au sein de l'école, en particulier les enfants issus d'un contexte socio-économique fragile qui sortent très peu de leur quartier. Une des solutions évoquées par les représentants de la ville serait d'ouvrir progressivement les espaces extérieurs en passant, dans un premier temps, par une phase d'expérimentation qui pourra permettre d'évaluer les bénéfices de cette ouverture et d'identifier les dégradations et mésusages éventuels.

Bien que les riverains confirment leur souhait d'avoir accès à des espaces verts et de sociabilité à proximité de leur immeuble, tels que le potager collectif ou la cour de récréation, ils déplorent toutefois la diminution des espaces de stationnement liée au lieu d'implantation de la cité scolaire. Une inquiétude est également soulevée concernant la hauteur des arbres qui seront plantés. L'ensemble des acteurs entendus perçoit de manière favorable la mise place du potager collectif afin de renforcer le lien social, toutefois des interrogations sont soulevées par la présence d'un autre jardin potager participatif à proximité avec la crainte d'un « effet-doublon » et celle d'un manque d'investissement dans l'entretien d'un tel espace. Ils soulignent néanmoins la spécificité de ce jardin, qui sera avant tout utilisé par les enfants et permettra de leur donner accès à la nature mais aussi la présence de nombreux acteurs associatifs (CAJ, Oméga, Charente Nature) sur lesquels pourraient s'appuyer la dynamique d'entretien et d'animation du jardin.

Éléments de synthèse

Effets du projet potentiellement négatifs

- La mutualisation des espaces extérieurs (cour de récréation, potager) inquiète certains professionnels, qui craignent une dégradation des lieux et donc des tensions avec le voisinage
- L'ouverture de la cour d'école et du potager collectif en dehors du temps scolaire va augmenter l'entretien nécessaire pour maintenir l'hygiène de ces espaces
- La concentration d'un grand nombre d'enfants aux âges et besoins différents
- La présence de plusieurs entrées qui va limiter les possibilités d'échanges avec les parents d'élèves
- L'aménagement d'une vaste cour d'école et d'un espace potager collectif réduit les espaces de stationnement situés à proximité pour les riverains qui craignent des tensions liées au manque de place sur les parkings.
- La mutualisation d'espaces entre différents groupes d'utilisateurs interroge sur les difficultés d'appropriation, de coordination et la définition de règles d'usages communes et complémentaires
- Selon les données de la littérature, la prégnance des enjeux sécuritaires limite la capacité à construire un espace extérieur favorable aux bien-être des enfants, de la communauté éducative et des riverains

Effets du projet potentiellement positifs

- L'aménagement de la cour de récréation peut favoriser les interactions entre élèves, et l'apaisement des tensions pour les élèves/la communauté éducative
- La création d'assises et de zones d'activités calmes au sein de la cour est jugée positive et nécessaire à condition qu'elles soient bien réparties et bien identifiées dans l'espace pour faciliter leur appropriation et leur utilisation
- Des études mettent en évidence un effet positif de la végétalisation et de l'aménagement de la cour sur le climat scolaire avec une baisse des comportements violents
- Selon une étude, les jardins partagés subissent peu de dégradations
- Des études mettent en évidence le rôle positif des espaces verts et des jardins partagés dans le renforcement de la cohésion sociale dans les quartiers
- La création d'un équipement polyvalent et mutualisé est identifiée comme un levier pour créer des espaces de rencontre
- Intégrer un potager collectif plus petit à l'intérieur de la cour de récréation permettrait de limiter les risques de dégradation
- La communication sur la cité scolaire et co-construction des espaces et de leurs usages peut faciliter l'appropriation et la coordination entre les différents groupes d'utilisateurs
- La présence d'acteurs associatifs peut soutenir la dynamique d'entretien et d'animation du jardin pour assurer sa pérennité

2.3 Accès aux services

2.3.1 Contexte général

D'après une étude de l'Insee⁴⁰, « un habitant sur deux accède en moins de 4 minutes, par voie routière, aux principaux services de la vie courante, en France métropolitaine ». Cette estimation peut varier du simple au triple dans les zones « moins denses » ou périurbaines.

L'accessibilité des services est tributaire d'un ensemble d'éléments directement liés aux services tels que leur existence, leur distance, leur coût, leur disponibilité ou encore l'information quant à leur existence et à l'offre proposée⁴¹. Elle est par ailleurs conditionnée par le territoire d'implantation de ces services. Ces facteurs ont ainsi plus ou moins d'importance selon le type de service et le lieu géographique.

De manière générale, l'étude distingue un panier de services appelé aussi « *panier de la vie courante* » qui désigne 22 équipements ou prestations dont la proximité aux habitants est nécessaire : commerces alimentaires (boulangerie, supérette...), services de santé et notamment de premiers recours (médecin généraliste, maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé...), établissements d'enseignement et services pour les jeunes enfants et les personnes âgées. C'est en calculant les temps de trajet par la route (à partir des distances routières fournies par le distancier Métric de l'Insee) du domicile à ce panier que l'on peut juger de l'accessibilité des services sur un lieu donné.

2.3.2 Effets généraux sur la santé

L'accessibilité aux services constitue un enjeu majeur dans la lutte contre les inégalités sociales. Ainsi, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) met en œuvre plusieurs dispositifs⁴² pour améliorer la proximité des services. Avec l'appui de l'Insee en 2015, le CGET a même proposé un kit méthodologique à destination des départements pour l'élaboration et le suivi de leur schéma d'accessibilité. L'idée est de mieux appréhender les situations locales pour proposer des solutions adaptées. La vision du panier de service est alors affinée, avec quatre catégories : le panier « transversal » (pharmacie, alimentation, médecin...), le panier « jeunes » (équipements sportifs, emploi, santé...), le panier « parents » (éducation, santé, culture ...) et le panier « sénior » pour les plus de 65 ans (santé, soins à domicile, loisirs...).

Dans la mesure où les actions visant à renforcer l'accès aux services contribuent à réduire les inégalités sociales mais aussi les inégalités territoriales, elles agissent également favorablement sur une majorité des déterminants sociaux de la santé⁴³. Ainsi renforcer l'accès à des services de santé, diminue le risque de non-recours aux soins dû à une mobilité restreinte, liée à l'absence de transport en commun ou de véhicule personnel par exemple. L'accès à l'éducation participe à renforcer la capacité des populations à avoir accès à un emploi et donc à des conditions matérielles d'existence favorables à la santé. Un meilleur niveau d'emploi ainsi que de meilleures conditions d'existence, réduit le stress et le risque de développer des addictions et des pathologies mentales, grâce à une meilleure estime de soi

⁴⁰Champion, J.-B., Collin, C., Lesdos-Cauhapé, C., V. Quénechdu. (2016) « *L'accès aux services, une question de densité des territoires* », Insee Première.

⁴¹ Voir en ce sens la définition interministérielle de l'accessibilité des services au public de (DATAR, 2012)

⁴² Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Schémas départementaux d'accessibilité aux services. [En ligne] disponible sur <http://www.cget.gouv.fr/thematiques/services-au-public/schemas-departementaux-d-accessibilite-aux-services>

⁴³ Wu, Daskalopoulou, Muniz Terrera, Sanchez Niubo, Rodríguez-Artalejo, Ayuso-Mateos, Bobak, Caballero, de la Fuente J, de la Torre-Luque, García-Esquinas, Haro JM, Koskinen, Koupil, Leonardi, Pajak, Panagiotakos, Stefler, Tobias-Adamczyk, Prince, Prina; ATHLOS consortium. (2020) « *Education and wealth inequalities in healthy ageing in eight harmonised cohorts in the ATHLOS consortium: a population-based study* ». *Lancet Public Health*;5(7):e386-e394.

et par le choix de parcours de vie qu'il permet. L'accès à l'éducation permet également de renforcer l'accès à l'information en santé et à la prévention⁴⁴.

2.3.3 Situation du projet et effets potentiels identifiés

Le projet de la cité scolaire Bel-Air- Grand Font propose la création d'un lieu passerelle, pour faciliter la transition entre la petite enfance et l'entrée à l'école, en lien avec le multi-accueil situé à proximité. Ce lieu pourrait rassembler plusieurs services au sein d'un même bâtiment, dans une logique de renforcement du lien des familles, avec la cité scolaire. Le pôle commun de services, dont l'occupation reste à définir à ce stade de la réflexion, pourrait accueillir :

- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Un Relai d'Assistants Maternelles (RAM)
- Le Réseaux d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED)
- Un espace ludothèque
- Un espace ateliers
- Une salle de motricité
- Des espaces de travail et de détente pour les professionnels de la petite enfance et de l'accueil périscolaire

Cet espace partagé et mutualisé a pour objectif de proposer un lieu d'écoute et d'accompagnement à destination des familles du quartier, pour établir un lien de confiance avec les équipes pédagogiques et favoriser la scolarisation des enfants du quartier. Les différentes salles auront vocation à avoir un usage réversible. Leur configuration et leur mobilier pourront ainsi être adaptés selon les besoins des professionnels et des parents accueillis mais également dans le but de pouvoir fonctionner de manière autonome en dehors du temps scolaire. La municipalité envisage ainsi de pouvoir accueillir d'autres activités comme des résidences d'artistes ou être mises à disposition des habitants du quartier, avec en priorité les familles, par exemple.

Les professionnels et acteurs entendus relèvent l'absence d'un espace dédié à la rencontre, à la détente et à l'accueil des parents usagers du pôle commun et des parents d'élèves, tel qu'un café des parents, qui permettrait des échanges informels avec et entre ces derniers. Ils interrogent également la présence du LAEP au sein du pôle commun de la cité scolaire plutôt qu'au sein de la crèche multi-accueil située à proximité qui permettrait davantage de cohérence et de facilité d'accès aux parents de jeunes enfants. Enfin les acteurs regrettent également l'absence d'un accès à la nature depuis l'espace petite enfance.

Eléments de synthèse	
Effets du projet potentiellement négatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'un espace dédié à l'accueil, à la rencontre et à la détente pour les parents peut être un frein aux échanges et à la fréquentation du lieu - La proposition d'une nouvelle offre de services dédiée à la petite enfance à proximité du multi-accueil peut diminuer la lisibilité de l'offre sur le quartier



⁴⁴ Zajacova A, Lawrence EM. (2018) « *The Relationship Between Education and Health: Reducing Disparities Through a Contextual Approach* ». *Annu Rev Public Health*.;39:273-289.


Éléments de synthèse

Effets du projet potentiellement positifs

- Le rassemblement des services de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité en un même lieu améliore la visibilité des dispositifs et favorise l'accès de populations socio-économiquement fragiles
- La proximité des services et l'intégration peut renforcer le lien et le rapport de confiance entre les familles et la communauté éducative ainsi que les échanges entre les professionnels de la communauté pédagogique
- La présence du pôle commun à l'intérieur de la cité scolaire peut participer à la familiarisation des enfants avec l'environnement scolaire et ses personnels et ainsi faciliter leur transition vers l'entrée à l'école
- L'accompagnement proposé aux familles peut augmenter et renforcer la continuité de la scolarisation des enfants du quartier dès le plus jeune âge

3. Conclusion

Déterminant de santé	Conclusions principales	Jugement sur les effets
Lutte contre les discriminations de genre	<p>Les cours de récréation peuvent être un lieu de reproduction de stéréotypes de genres. Le choix des équipements ainsi que la structuration des espaces joue un rôle central dans la lutte contre les discriminations de genre.</p> <p>Le projet actuel, par la diversité d'activités, d'équipements et par l'aménagement de l'espace et la forte végétalisation qu'il propose réponds en grande partie à ces enjeux.</p> <p>Toutefois, tel que souligné dans l'étude menée par le cabinet ARoBE, la place importante prise par le terrain de sport, identifié comme tel et placé de manière relativement centrale au sein de la cour des élémentaires risque de déplacer les groupes d'enfants qui souhaitent poursuivre des activités calmes (en majorité les filles) à la périphérie de la cour. Des angles morts et une possible insécurité ont par ailleurs été soulignés comme un risque potentiel sur ces espaces périphériques.</p> <p>Par ailleurs, les acteurs de la communauté éducative entendus dans le cadre du projet semblent peu sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les discriminations de genre sur laquelle ils estiment avoir peu de marge de manœuvre.</p> <p>Proposer une alternative au terrain de sport traditionnel, par la mise en place de tracés d'espaces actifs laissant plus de liberté d'appropriation et de création aux enfants peut-être une solution (<i>pris en compte par l'architecte</i>). Par ailleurs, un travail d'accompagnement et de sensibilisation peut également être envisagé.</p>	
Cohésion sociale	<p>La forte végétalisation, la présence d'espaces permettant des activités variées, et l'absence de frontière visuelle entre maternelles et élémentaires sont autant d'éléments qui peuvent contribuer à renforcer les échanges et la création de liens entre les enfants au sein de la cité scolaire. La mise en place d'espaces partagés, ouverts en dehors du temps scolaire et constituant de potentiels lieux de rencontre entre habitants sont également perçus positivement et comme contribuant au renforcement du lien social dans le quartier.</p> <p>Toutefois, des craintes ont été soulevées concernant les risques de dégradation de ces espaces. Pour pallier ce risque, l'une des solutions possibles est le renforcement de l'implication des usagers dans l'entretien et dans la définition des règles d'usage des espaces mais aussi le passage par une première phase d'expérimentation sur un temps défini. Par ailleurs, un appui sur des organisations locales (associations) pour coordonner l'entretien et l'organisation d'événements autour de ces espaces, pourrait contribuer à faciliter leur appropriation par les usagers.</p>	

Déterminant de santé	Conclusions principales	Jugement sur les effets
Accès aux services	<p>Le rassemblement de plusieurs services dédiés à l'enfance et à la petite enfance en un même lieu, est un moyen de faciliter l'accès à des services essentiels à proximité de publics fragiles, qui sont davantage exposés au risque de non-recours. Ce rassemblement, favorise également la création de liens entre les familles et les professionnels et son inclusion au sein de la cité scolaire facilite également l'accès à l'éducation des enfants. Toutefois, en complément d'une proximité géographique avec les familles et d'un partage de bâtiment, une véritable dynamique d'aller-vers ainsi qu'une coordination entre professionnels doit être favorisée</p>	

4. Recommandations

Renforcer la mixité dans les espaces extérieurs

Recommandations stratégiques

- Aménager la cour de récréation pour favoriser la mixité et une occupation équitable des espaces
- Former et sensibiliser les membres de la communauté éducative, les parents et les enfants à la question des discriminations de genre à l'école

Pistes opérationnelles	Commentaires
Proposer des espaces d'activités alternatifs aux terrains de sports traditionnellement placés au centre de la cour	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager des espaces de jeux libres et actifs, suivant des tracés, une nomination, des couleurs et une signalétique qui ne renvoient pas nécessairement aux sports de balle habituels qui favorisent les stéréotypes de genre (terrains de foot/ basket etc.) • Installer des équipements dédiés à la rencontre et aux échanges entre élèves et aux activités calmes et créatives (tables, bancs, sièges, huttes, végétation) <p><i>Des réflexions déjà incluses dans les esquisses proposées à ce stade par l'architecte</i></p>
Renforcer l'usage des terrains actifs par les enfants qui l'occupent peu habituellement et en particulier par les filles	<p>Non prévu à ce stade du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanger avec les enfants pour identifier les sources de non-utilisation des espaces actifs (insécurité sentiment d'illégitimité, exclusion par les autres enfants)
Sécuriser les espaces en périphérie de la cour de récréation qui peuvent être source d'insécurité notamment pour les filles et les garçons qui ne se placent pas dans les normes dominantes	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les angles morts et les endroits cachés tout en respectant l'intimité des enfants, nécessaire à leur autonomisation pour surveiller et sécuriser sans censurer les usages • Proposer des sanitaires non-genrés <p><i>Des réflexions déjà incluses dans les esquisses proposées à ce stade par l'architecte</i></p>
Organiser des ateliers de sensibilisation et des formations à destination des professionnels, des parents d'élèves et des enfants	<p>Non prévu à ce stade du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités (jeux de rôles) et ateliers participatifs, organisés en lien avec des associations de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes
Co-construire des règles d'usage des espaces qui favorisent la mixité dans la cour de récréation	<p>Non prévu à ce stade du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des groupes de travail pluriprofessionnels (Communauté éducative, professionnels de la petite enfance, professionnels du périscolaire)

Favoriser la construction de lien sociaux

Recommandations stratégiques

- Partager et aménager les espaces pour répondre aux besoins de tous et proposer des activités variées
- Favoriser les espaces de rencontre
- Faciliter l'appropriation des espaces en impliquant les usagers

Pistes opérationnelles	Commentaires
<p>Répartir les espaces extérieurs selon les fonctions, les publics et leurs besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter les espaces enfance, petite enfance, grands et périscolaire (cheminements, noues, couleurs, matériaux variés) <i>(déjà prévu par l'architecte)</i> • Proposer dans la cour des équipements adaptés à chaque âge, et à chaque usage (des enfants, de la petite enfance de l'accueil périscolaire et des riverains) <i>(déjà prévu par l'architecte)</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser des espaces calmes (coin lecture, sièges, jeux actifs, équipements adaptés pour le plus petits) ○ Proposer des espaces créatifs (amphithéâtre, murs/espaces d'expression) ; ○ Proposer des espaces actifs (cf. lutte contre les discriminations de genre) • Adapter l'équipement du jardin potager à chaque usage (scolaire, petite enfance, périscolaire et habitants (hauteurs des bacs, types de plantes cultivées) • Proposer des équipements utilisables par les riverains et les usagers de l'espace vert en dehors du temps scolaire (bancs, tables, jeux pour enfants, équipements accessibles pour les personnes à mobilité réduite et les personnes en situation de handicap) <p><i>Des réflexions déjà incluses dans les esquisses proposées à ce stade par l'architecte</i></p>
<p>Aménager des espaces conviviaux permettant les échanges (avec les parents d'élèves, entre habitants, entre enfants...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installer du mobilier propice aux échanges au sein de la cour de récréation et sue le parvis de la cité scolaire • Végétaliser les espaces extérieurs <p><i>Des réflexions déjà incluses dans les esquisses proposées à ce stade par l'architecte</i></p>
<p>Co-définir les règles d'usages et co-construire des projets collectifs autour des espaces avec les usagers et leurs représentants</p>	<p>Non prévu à ce stade du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des animations/projets conjoints entre habitants/associations/périscolaire/scolaire et petite enfance autour du jardin partagé • Structurer une coordination entre les différents groupes d'usagers • Organiser des groupes de travail pluriprofessionnels (Communauté éducative, professionnels de la petite enfance,

	professionnels du périscolaire, enfants, associations du quartier) <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir les espaces extérieurs de manière progressive par le biais d'une phase d'expérimentation sur un temps défini
--	--

Renforcer l'accès aux services liés à la parentalité

- Recommandations stratégiques**
- Renforcer les liens avec la cité scolaire et la crèche multi-accueil pour faire du pôle commun un véritable lieu passerelle
 - Structurer une démarche d'aller-vers pour renforcer l'accès des familles au pôle commun

Pistes opérationnelles	Commentaires
Faciliter la familiarisation des enfants avec l'environnement de la cité scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager un accès direct à la cour de récréation de la cité scolaire pour l'espace petite enfance et aménager un espace de jeu adaptés aux tout petits • Proposer des temps d'activités communs et adaptés en lien avec l'école maternelle et la crèche multi accueil (cour de récréation, potager) <p><i>Des réflexions déjà incluses dans les esquisses proposées à ce stade par l'architecte</i></p>
Faciliter la création de liens et la familiarisation des parents avec l'équipe et le lieu du pôle commun de service	<p>Non prévu à ce stade du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager un espace de rencontre d'accueil informel et convivial au sein du pôle commun de service (de type café des parents)
Proposer une offre de services lisible et adaptée aux besoins des familles et des enfants du quartier	<p>Non prévu à ce stade du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter les familles pour identifier les besoins en services de proximité • Faciliter l'orientation des familles par le biais d'une signalétique claire • Faire connaître le pôle commun et ses services par le biais d'une campagne de communication et/ ou par l'organisation de journées portes ouvertes

5. Bibliographie

Littérature scientifique

- Barthelemy, Sarah, et Laurent Jeannin. (2019) « *Histoire et courants architecturaux du bâtiment scolaire, une nouvelle ère à venir ?* » Tréma, n° 52. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/trema.5416>.
- Catheline, N. (2020). « *Prévenir le harcèlement en milieu scolaire : un enjeu de santé mentale* ». Rhizome, 78, 4-5. Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/rhiz.078.0004>
- Delalande Julie (2006). « *La cour d'école, un espace à conquérir par les enfants* » Enfances & Psy, 2006/4 no 33, p. 15-19. Disponible sur: <https://docplayer.fr/11981713-La-cour-d-ecole-un-espace-a-conquerir-par-les-enfants-julie-delalande.html>.
- Delalande, Julie. (2002) « *Comment le groupe s'impose aux enfants* ». Empan no48, n° 4 : 27-31.
- Delalande, Julie (2006) « *La cour d'école* ». Enfances Psy no 33, n° 4 : 15-19.
- Donzelot, Jacques. « *Refonder la cohésion sociale* ». Esprit (1940-), n° 330 (12) (2006)
- Frouard Hélène (2020). « *Ethnologie de la cour de récré* ». Sciences Humaines N° 322, n° 2 : 12-12.
- Gilles, Emmanuelle. « *La cour de récréation à l'épreuve du genre au collège* ». Document. Géoconfluences, 2021.
- Liégeois, Jacqueline, et Pierre-Marie Baudonnaire. (1987) « *Effets de la composition en âge de classes de maternelle sur la densité des interactions entre enfants de 2-4 ans.* » Enfance 40, n° 4 : 373-85. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/enfan.1987.2970>.
- Cattell V, Dines N, Gesler W, Curtis S Health Place. (2008) . « *Mingling, observing, and lingering: everyday public spaces and their implications for well-being and social relations* » ; 14(3):544-61.
- Champion, J.-B., Collin, C., Lesdos-Cauhapé, C., V. Quénechdu. (2016) « *L'accès aux services, une question de densité des territoires* », Insee Première. [En ligne]. N°157. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908098>
- Danielle BOUSQUET, Geneviève COURAUD & Gilles LAZIM (2017). « *La santé et l'accès aux soins : Une urgence pour les femmes en situation de précarité* » in Rapport n°2017-05-29-SAN-O27.
- Danielle BOUSQUET, Geneviève COURAUD & Margaux COLLET (2018). « *Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical, Des remarques aux violences, la nécessité de reconnaître, prévenir et condamner le sexisme* » in rapport n°2018-06-26-SAN-034
- EHESP. (2014) « *Guide : Agir pour un urbanisme favorable à la santé* ».
- Fan Y, Das KV, Chen Q. (2011). « *Neighborhood green, social support, physical activity, and stress : assessing the cumulative impact.* » Health Place ;17(6):1202-11.
- Geneviève ZOÏA, Laurent VISIER (2016) « *Construire l'école du bien-être dans un quartier pauvre. Une expérience d'accompagnement sociologique* ». Espaces et sociétés n°166 ; 79-93

- Hawkes, Sarah & Buse, Kent. (2013). « *Gender and Global Health: Evidence, Policy, and Inconvenient Truths* ». *Lancet*. 381. 1783-1787.
- Jennings V, Bamkole O. (2019) « *The Relationship between Social Cohesion and Urban Green Space: An Avenue for Health Promotion.* » *Int J Environ Res Public Health*.;16(3):452.
- Kurlander Et Yan. (2005) In CNESCO.CSE.: « *la mixité sociale à l'école. Conférences de comparaisons internationales.* » Disponible sur <http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/05/Rapport-international-CSE-CNESCO.pdf>
- Wickes R., Zahnow R., Corcoran J., Hipp J.R. (2019). « *Neighbourhood social conduits and resident social cohesion.* » *Urban Stud.* ;56:226–248. doi: 10.1177/0042098018780617. National Center for Biotechnology Information, U.S. National Library of Medicine
- Wu YT, Daskalopoulou C, Muniz Terrera G, Sanchez Niubo A, Rodríguez-Artalejo F, Ayuso-Mateos JL, Bobak M, Caballero FF, de la Fuente J, de la Torre-Luque A, García-Esquinas E, Haro JM, Koskinen S, Koupil I, Leonardi M, Pajak A, Panagiotakos D, Stefler D, Tobias-Adamczyk B, Prince M, Prina AM; ATHLOS consortium.(2020) « *Education and wealth inequalities in healthy ageing in eight harmonised cohorts in the ATHLOS consortium : a population-based study* ». *Lancet Public Health*;5(7):e386-e394.
- Zajacova A, Lawrence EM. (2018) « *The Relationship Between Education and Health: Reducing Disparities Through a Contextual Approach* ». *Annu Rev Public Health*.;39:273-289.

Ressources institutionnelles

- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Schémas départementaux d'accessibilité aux services.[En ligne] disponible sur <http://www.cget.gouv.fr/thematiques/services-aux-public/schemas-departementaux-d-accessibilite-auxservices>
- Commissariat général à l'égalité des territoires. (2014). « Étude exploratoire de l'impact des jardins partagés sur la cohésion sociale », Téléchargeable sur le site du CGET : <http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications>
- Diagnostique urbain et social Bel Air Grand Font (avril 2017), NPNRU, Grand Angoulême.
- Direction Général de la Cohésion Sociale (novembre 2019). « Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif », Disponible sur : <https://eduscol.education.fr/document/1618/download?attachment>.
- Contrat de Ville 2015-2021 de la ville d'Angoulême
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (le 02 mai 2019). « *Les cités éducatives un label d'excellence* ». Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/cid141467/les-cites-educatives-un-label-d-excellence.html> / Institutionnel
- Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Guide ressources pour les équipes éducatives des collèges et des lycées « *Comportements sexistes & violences sexuelles : Prévenir et Agir* ». Disponible sur : <https://eduscol.education.fr/document/1564/download?attachment>.
- Ville de Paris (2021) *Les cours Oasis* Site de la Ville de Paris [en ligne] <https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389>

Ressources issues de la presse

- Article du Charente Libre « *Angoulême : première démolition à la Grand-Font cet été* » publié le 30 mai 2019. Disponible sur : : <https://www.charentelibre.fr/2019/05/30/oru-le-plus-dur-reste-a-faire,3438205.php>

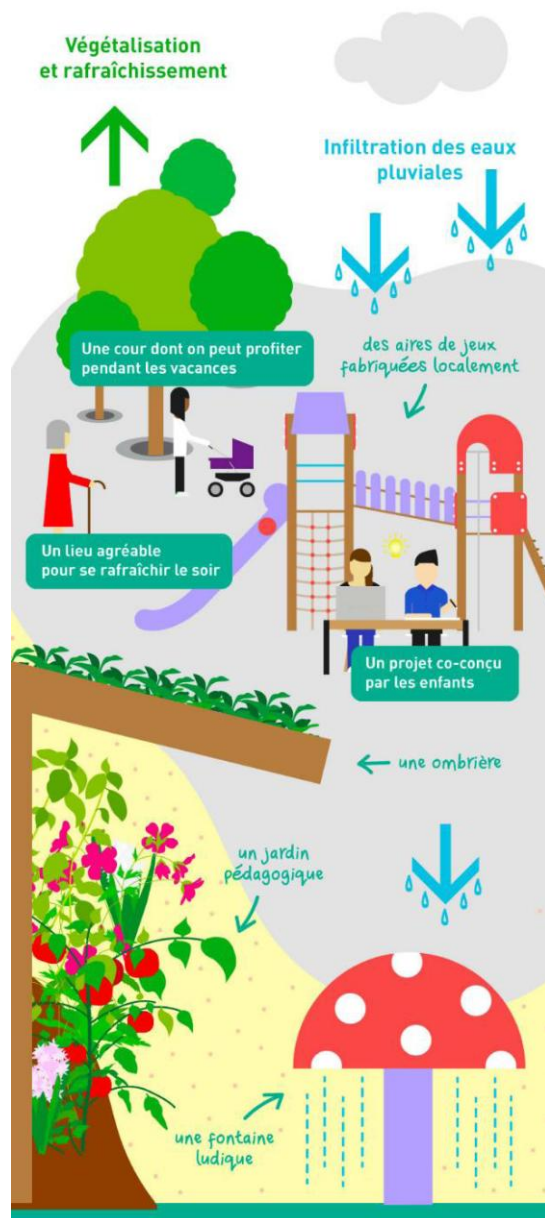
6. Annexes

Retours d'expériences d'établissements ayant mis en œuvre une « cour oasis »

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été déployées en particulier dans les cours de récréation dans le but de lutter contre les effets du réchauffement climatique. En effet, ces espaces sont souvent très minéralisés et peu végétalisés, ce qui favorise la création d'îlots de chaleur. Parmi ces initiatives, on note celle du Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement (CAUE) en partenariat avec la Ville de Paris, qui depuis 2017, a lancé le projet de cours d'école Oasis. Depuis, ce concept s'est étendu dans d'autres villes et régions. Outre l'apport de fraîcheur, ces espaces sont également favorables au développement de l'enfant, avec une structuration de l'espace permettant des usages multiples (ex. espaces calmes, espaces dynamiques, espaces d'exploration, classes en extérieur jardins, pédagogiques, ouverture des espaces en dehors du temps scolaire).

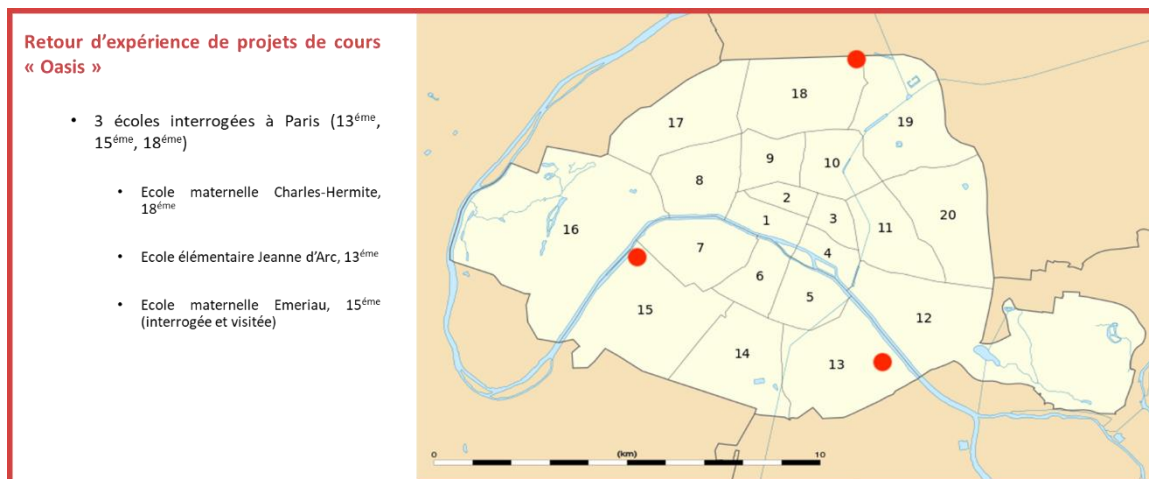
Il consiste en la rénovation de cours de récréation d'établissements scolaires, souvent situés en milieu urbain et caractérisés comme des îlots de chaleur, au regard des matériaux utilisés et du manque en espaces verts. Dans ce but, plusieurs moyens sont déployés tels que : la végétalisation des espaces et des bâtiments, l'utilisation de matériaux naturels, clairs et favorisant une certaine perméabilité des sols (avec une préférence pour l'herbe et la pleine terre), la mise à disposition de points d'eau et l'aménagement de zones d'ombres

Figure 9 - Représentation du processus des cours « oasis »



Source : CAUE et Ville de Paris

Localisation des établissements



Source : Eric Gaba, Wikimedia Commons user Sting

Eléments de synthèse des entretiens réalisés auprès des établissements

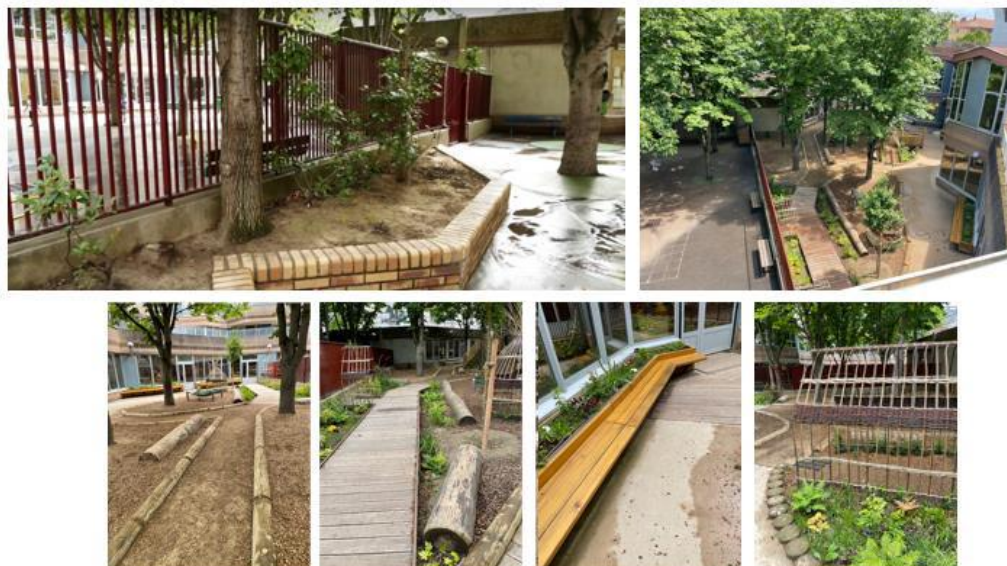
Situation générale (avant-projet)	<p>Ecole maternelle Charles-Hermite, 18^{ème}</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 m², 140 élèves - Fait partie des trois écoles pilotes du lancement du projet Cours Oasis - Ecole placée dans un quartier présentant beaucoup de bruits et de pollutions - Cour où il faisait particulièrement chaud
	<p>Ecole élémentaire Jeanne d'Arc, 13^{ème}</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1360 m², 258 élèves - En majorité des sols pavés à l'exception d'espaces en asphalte et du jardin pédagogique - Existence d'une quinzaine d'arbres apportant beaucoup d'ombre sur une cour très exposée au soleil
	<p>Ecole maternelle Emeriau, 15^{ème}</p> <ul style="list-style-type: none"> - 583 m², 150 élèves - Cour entourée de hautes tours / Il y faisait particulièrement chaud en été
Aménagements réalisés	<p>Ecole maternelle Charles-Hermite, 18^{ème}</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% du sol végétalisé : bacs à lierre le long de la façade intérieure, plantation d'arbres avec revêtement alvéolaire autour, potager pédagogique... - Sol en béton drainant en couleur claire (favorise l'évapotranspiration et absorbe l'eau de pluie) - Nouveaux jeux (jeux thermocollés au sol, camion, structure pour grimper, etc.), fontaine à eau, mobilier en bois autour des arbres
	<p>Ecole élémentaire Jeanne d'Arc, 13^{ème}</p> <ul style="list-style-type: none"> - Larges espaces plantés aux pieds des deux rangées d'arbres. l'espace ombragé est aménagé avec des pavés et rondins en bois pour permettre aux enfants de grimper, glisser, sauter, tester leur équilibre. Cour traversée d'un grand ponton en bois. - 50% des sols ont été conservés + végétalisation des sols + copeaux amortissants

	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux équipements (3 cabanes dans les arbres notamment), amphithéâtre en pavé, cabane en bois, système de récupération des eaux de pluie ... - Cour partagée : ouverte tous les samedis de 9h à 19h, sous la surveillance d'un gardien volontaire, au grand public et aux associations <p>Ecole maternelle Emeriau, 15ème</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% de la cour est en béton clair (majoritairement aux abords des bâtiments) et l'autre moitié est végétalisée (sable, copeaux en bois, terre) - Nouveaux équipements (cabanes, tunnels, tipi en osier, tubes en pvc réutilisés pour servir de talkie-walkie), jardinières le long des façades et un peu partout dans la cour, amphithéâtre en rondins de bois, rivière alimentée par l'eau de pluie et qui donne sur une zone humide, cabane en bois de rangement, bancs et ponts en bois, tunnels... - Passerelles entre l'école maternelle et l'école primaire et plan de jardinage sur les 2 terrasses
<p>Inquiétudes de départ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques réserves vis-à-vis <ul style="list-style-type: none"> o Des espaces verts : augmentation de l'entretien (pour la communauté éducative), risque de salissures o De la quantité d'aménagements réalisés : augmentation des coins difficiles à surveiller (pour la communauté éducative)
<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les travaux ont été réalisés en été - Le reste des travaux ont eu lieu principalement pendant les vacances scolaires <p>Ecole maternelle Emeriau, 15ème</p> <ul style="list-style-type: none"> - La cour est en perpétuelle évolution depuis la conception du projet, les travaux sont donc réalisés en présence des enfants
<p>Impacts sur la santé</p>	<p>Cohésion et mixité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet bien accueilli par les parents et la communauté éducative (et les riverains pour la cour partagée de l'école) - Partenariats favorisés avec des établissements/professionnels : appel à une artiste pour réaliser une fresque sur le changement climatique, appel à une école spécialisée dans le bois pour réaliser une pyrogravure... <p>Climat / Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaleurs ressenties moins fortes - Espaces verts protégés et entretenus par les enfants qui se l'approprient totalement <p>Usage</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des aménagements sont occupés <p>Bien être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apaisement des enfants : moins de tensions et de conflits car : « <i>les enfants sont tout le temps occupés</i> » - Les enfants sont « <i>plus enthousiastes lors des récréations</i> » - Lieu de travail plus agréable pour la communauté éducative, demandant moins d'entretien et de personnes à mobiliser lors de la surveillance des temps de récréation <p>Estime de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants sont fiers de participer à la construction et l'entretien des espaces (valorisation ++)

Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Les sols drainants : <ul style="list-style-type: none"> o Assez rugueux o Pas très sécurisants pour les enfants : nombreuses égratignures lors de chutes - Entretien difficile sans souffleur (exemple des feuilles d'arbre sur le sol) - Certaines plantes ne supportent pas les premières chaleurs - La surveillance pendant les temps de récréation n'est pas toujours évidente à réaliser
Perspectives pour la suite	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de plantes assez robustes, sinon le jardin pédagogique ne peut plus être investi - Nécessité de réutiliser au maximum les matériaux déjà présents - Mettre un maximum de sol végétal - Prévoir un entretien de ces aménagements par les enfants pour les « rendre responsables » et s'assurer qu'ils en prennent soin - Echelonner l'accès à certains aménagements pour que tous les élèves puissent s'approprier l'espace

Illustrations de quelques aménagements d'une cour de projet « oasis »

Figure 10 : Photos prises de la cour de récréation de l'école Emeriau à Paris 15ème



Source : Planète Publique, 2021



19, villa Croix-Nivert - 75015 Paris – Tél. : 01 80 05 16 05

www.planetepublique.fr